

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE 2016 PROCES-VERBAL

L'an deux mille seize, le cinq décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Thierry FALCONNET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Thierry FALCONNET - Mme Saliha M'PIAYI - M. Patrick AUDARD - Mme Brigitte POPARD - M. Jean VIGREUX - Mme Joëlle BOILEAU - M. Bernard BUIGUES - M. Ludovic RAILLARD - M. Jean ESMONIN - Mme Anne-Marie PIGERON - M. Martino AMODEO - M. Jean-Jacques BERNARD - M. Jean-Dominique BAGNARD - Mme Christiane JACQUOT - Mme Claudine DAL MOLIN - M. Jean-François BUIGUES - Mme Christine BUCHALET - Mme Aziza AGLAGAL - Mme Elise MARTIN - Mme Sandrine RICHARD - M. Yves-Marie BRUGNOT - Mme Caroline CARLIER - M. Nouredine ACHERIA - Mme Anissa LAKRI - M. Sylvain BLANDIN - M. Saïd FOUAD

EXCUSES REPRESENTES :

M. Dominique MICHEL donne pouvoir à M. Thierry FALCONNET
Mme Marie-Paule CROS donne pouvoir à Mme Christiane JACQUOT
Mme Aurélie FERRARI donne pouvoir à Mme Brigitte POPARD
Mme Yolanda MARINO donne pouvoir à Mme Caroline CARLIER

ABSENTS / EXCUSES :

M. Philippe CHERIN - M. Gilles RENAUD

M. Jean ESMONIN (à partir du rapport n°2)

T. FALCONNET - Bonsoir à tous,

Vous savez que c'est un conseil municipal un peu particulier puisque c'est le premier dématérialisé. J'espère qu'il n'y aura pas trop de bug. Je remercie d'ores et déjà la direction des affaires générales d'avoir fait tout le travail de préparation de ce conseil.

Je vais tout d'abord demander si vous approuvez la désignation de Monsieur Bernard BUIGUES comme secrétaire de séance. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Monsieur BUIGUES vous êtes donc désigné secrétaire de séance et je vous donne tout de suite la parole pour faire l'appel des conseillers municipaux.

Monsieur BUIGUES procède à l'appel.

T. FALCONNET – Mes chers collègues, je dois vous faire part tout d'abord de la suite de la saga du groupe ex-RBM. Donc vous le savez, Monsieur Alain KATZER a pris une position quelque peu particulière par rapport à sa place dans cette assemblée, j'ai souhaité le rencontrer pour lui expliquer que cette situation n'était pas très adéquate. A la suite de cet entretien, il m'a fait part par un courrier en date du 28 novembre 2016 de sa démission du conseil municipal. Monsieur KATZER est officiellement démissionnaire. Sa démission étant



intervenue le 28 novembre 2016, nous n'avons pas encore contacté les suivants de liste, parce que je pense qu'il va falloir aller chercher loin pour trouver un membre de cette liste qui souhaite siéger au conseil municipal. J'ai indiqué, que conformément au code général des collectivités territoriales, nous allons interroger les personnes connues qui faisaient partie de la liste du Rassemblement Bleu Marine, l'une après l'autre. Ils nous feront part de leur souhait de siéger ou de ne pas siéger au conseil municipal. Si personne n'accepte jusqu'à la trente-troisième place, nous serons amenés à déclarer la poste vacant. C'est la même chose pour le Centre Communal d'Action Sociale dont Monsieur KATZER est membre. Nous devons désigner quelqu'un de l'ex-groupe RBM, ce sera la même démarche. Voilà ce que je souhaitais vous indiquer.

Je voudrais que nous procédions à l'approbation du Procès-verbal du 7 novembre 2016. Vous en avez été destinataires, les uns en format papier, les autres dans le logiciel i-delibre au point numéro 16 après la délibération au numéro 15. Est-ce que tout le monde a pu prendre connaissance de ce procès-verbal. Y a-t-il des remarques ? Des amendements ? Je n'en vois pas. Je vais le mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Il est adopté à l'unanimité.

Je voudrais vous informer qu'en l'absence de Monsieur Dominique MICHEL, Premier Adjoint, qui est souffrant ce soir, nous avons dû désigner de nouveaux rapporteurs pour les délibérations qu'ils devaient vous présenter : la délibération n°2 sur les tarifs des services municipaux sera présentée par Monsieur VIGREUX et je vous présenterai les délibérations 7, 9, 10 et 12. Ces modifications ont été mises à jour dans le logiciel et les trois conseillers municipaux, qui n'ont pas de tablettes, se sont vus remettre leurs délibérations sur table.

Mes chers collègues, je voulais tout d'abord vous indiquer que ce conseil municipal, à la suite du débat d'orientations budgétaires qui a eu lieu le 7 novembre 2016, est celui du vote du budget, acte majeur d'une collectivité, celui qui marque les volontés et les choix politiques d'une équipe municipale. Ce vote du budget ce soir, conformément au débat que nous avons déjà eu, se fait dans un contexte contraint pour les finances des collectivités locales, et notamment la poursuite, certes atténuée, mais toujours forte, de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par L'État, soit un effort important demandé aux collectivités comme la nôtre. En 5 ans, c'est une perte qui s'élève à 1,5 millions d'euros dont 1 million au cours des deux dernières années. Parallèlement, nous avons noté, lors du DOB, le faible dynamisme des recettes avec un nouveau recul de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité urbaine qui ne compense que très partiellement la faible progression des bases d'imposition et donc du produit fiscal, et la relative stagnation des autres recettes fiscales puisque le projet de loi de finances indique une progression des bases de 0,4%. Les principes qui ont été retenus pour construire ce budget, qui sera présenté par Monsieur VIGREUX, adjoint aux finances, sont : le maintien du niveau de service tout en resserrant les enveloppes allouées, la maîtrise des charges de personnel, la stabilité de la fiscalité directe, la stabilité des tarifs de redevance des usagers, l'optimisation du patrimoine foncier avec une reprise du dynamisme en termes de cessions/acquisitions et l'année 2017 sera marquée par une pause dans les dépenses d'équipement et d'investissement. Il s'agit de mettre à profit cette année pour préparer la seconde phase du programme de renouvellement urbain, et dégager les années suivantes les marges nécessaires tout en continuant à assurer un service public de qualité, nous y tenons.

Deuxième point que je souhaitais vous indiquer, mais vous en avez la matérialisation physique devant vous, c'est notre premier conseil dématérialisé. C'est une volonté d'engager notre collectivité dans la voie de la dématérialisation tout en développant l'offre numérique dans notre ville afin de garantir un service public performant et en phase avec les rythmes de vie et les outils de notre époque. Donc vous avez reçu la tablette numérique que vous

avez tous emmenée ce soir, et je vous en félicite. Vous avez été formés à i-delibre et vous avez reçu toutes les délibérations avec quelques difficultés mais elles ont été réglées par la direction des affaires générales et Madame ROSIER qui suit la préparation des conseils. Donc vous avez reçu les délibérations dans vos tablettes et nous allons procéder ce soir à un test. Il ne faudrait pas que nous en restions au stade du test parce que c'est quand même le vote du budget. Je remercie les services dans la préparation de ce moment majeur de notre collectivité.

Je voulais également toujours en termes d'information vous indiquer que, demain soir à 19 heures, aura lieu à la salle des fêtes, une réunion publique sur la Justice qui sera co-animée par Madame la Procureure de la République, Madame TARARE, Monsieur ALENDE, Directeur Départemental de la Sécurité Publique et moi-même, en présence de l'équipe municipale notamment de Monsieur l'adjoint à la tranquillité publique et aux affaires juridiques, réunion qui est destinée à informer les habitants sur la chaîne pénale. Les questions liées à la Tranquillité publique, la sécurité, particulièrement dans le contexte que nous vivons actuellement avec les difficultés qui tendent à s'apaiser mais qui sont toujours très présentes notamment en matière d'incivilités routières interrogent nos concitoyens et il n'est pas une permanence, une visite de quartier où cette problématique n'est pas évoquée avec inquiétude. Nous avons mis l'accent sur la Tranquillité Publique, après avoir consacré un dossier central du magazine municipal de l'été dernier. Ce nouveau temps d'échange va permettre d'apporter des réponses sur le nouveau fonctionnement de l'institution judiciaire et les modalités de la réponse pénale apportée localement aux actes de délinquance, aux actes de lutte contre les incivilités de la Procureure de la République, et de Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, pour que chacun puisse se faire une idée précise du rôle de chacun dans la réponse de la République pour garantir une des libertés fondamentales au sein de notre état de droit. Donc demain à partir de 19 heures à la salle des fêtes, et nous vous y attendons nombreux pour des échanges constructifs et instructifs.

Autre information que je souhaitais vous donner : le lancement du projet urbain sur l'ancien site Divia se précise. Un concours d'urbanisme a été lancé le 21 septembre, nous attendons le retour des équipes candidates à la fin du mois. Nous avons reçu un peu plus d'une dizaine de réponses à ce concours d'idées avec, me dit-on parce que je ne les ai pas encore vues, des projections intéressantes pour l'avenir de ce quartier. Trois d'entre elles seront retenues et elles vous seront présentées le 25 janvier 2017 à partir de 19 heures au Cèdre et vous pourrez poser ainsi que la population, toutes les questions aux équipes présentes. Nous présenterons, en lien et en accord avec le Grand Dijon, une exposition dans le Hall du Cèdre du 26 janvier au 26 février, à la Maison du Projet où les agents de la Direction de la Cohésion Sociale et Urbaine, pourront répondre à vos questions via le site internet de la ville et à travers le premier magazine municipal 2017, dont le dossier central sera consacré au projet des « Vergers du Sud ». La priorité est donnée à la qualité de vie des habitants, une offre de logement diversifiée et accessible, le développement des modes de déplacements doux et un cadre de vie respectueux de l'environnement.

Je voudrais terminer mon propos liminaire en vous indiquant que nous poursuivons ce grand projet de politique de la ville avec la communauté urbaine du Grand Dijon. Plusieurs temps forts se sont déroulés la semaine dernière, marquant le bon avancement de dossiers majeurs pour notre ville. Vous en avez eu écho, la visite du quartier du mail le 2 décembre dernier par le Directeur général de l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain, Nicolas GRIVEL. Nous avons visité tour à tour le quartier de la Fontaine d'Ouche, puis du Mail aux côtés du vice-président, Pierre PRIBETICH et du secrétaire général de la Préfecture. Et nous avons signé le protocole de préfiguration du NPRNU avec le Président de la communauté urbaine du Grand Dijon et la Présidente de Région, Marie-Guite DUFAY. Nous avons également, la même semaine, lancé le contrat local de santé toujours à la

communauté urbaine du Grand Dijon, le 30 novembre avec les représentants du Grand Dijon, de la Région et de l'État.

Je voudrais dire, à ce propos, que j'entends un discours s'installer sur le fait que nous serions trop proches de Dijon et du Grand Dijon. Après avoir connu une période de relation difficile, peut-être un peu perturbée, nous serions en train de nous inféoder à la communauté urbaine, de nous lier pieds et poings à cette communauté urbaine et à son président, François REBSAMEN. Je voudrais vous préciser que si nous regardons aujourd'hui tous les dossiers structurants de Chenôve : le renouvellement urbain, le contrat local de santé, le projet d'oenotourisme avec la reconquête de la trame viticole en lien avec la cité internationale de la gastronomie et du vin. Et je pourrai vous parler de notre dossier de la centralité que nous sommes en train de débloquer avec une action conjointe du Grand Dijon et de la SPLAAD. Que serions-nous sans le concours du Grand Dijon et le soutien du président François REBSAMEN ? Alors oui, j'ai de bonnes relations avec lui, Chenôve a de bonnes relations avec le Grand Dijon. Je me suis attaché depuis le 21 septembre 2015 à rétablir des relations harmonieuses avec François REBSAMEN et je rappelle que je suis son deuxième vice-président en charge du renouvellement urbain. Et je l'ai dit dès la prise de fonctions que je n'aurai pas le discours des champs place Pierre Meunier et le discours des villes avenue du Drapeau. Je tiens une même position, j'ai le soutien de l'équipe municipale sur ce point, je souhaite que Chenôve tienne toute sa place au sein de la Communauté urbaine et que Chenôve en tire les bénéfices dans une relation gagnant-gagnant, gagnant pour l'agglomération, gagnant pour la future métropole du Grand Dijon, et gagnant pour notre ville.

Voilà chers collègues ce que je souhaitais dire en propos liminaire et je donne tout de suite la parole à Monsieur VIGREUX pour la première délibération, à savoir le budget primitif 2017. Monsieur VIGREUX vous avez la parole.

FINANCES**1 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017**

Après la tenue du débat sur les orientations budgétaires et la présentation du projet de budget primitif 2017,

Il est proposé au conseil municipal de voter, par chapitre, le budget primitif 2017 de la ville. Les propositions nouvelles du budget primitif de la ville s'établissent comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	24 279 553 €	24 279 553 €
INVESTISSEMENT	3 495 238 €	3 495 238 €

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2312-1 et L.2313-1,

Vu la délibération du conseil municipal du 7 novembre 2016 relative au débat d'orientations budgétaires,

Vu le budget primitif joint en annexe,

Vu l'avis de la commission Finances, Aménagement et Ressources Humaines en date du 25 novembre 2016,

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE UNIQUE : D'adopter le budget primitif 2017.

J. VIGREUX – Tout le monde a reçu sous forme dématérialisée ou papier le document du budget primitif 2017 M14. On ne va pas reprendre la totalité de ce document M14. Je voudrais revenir sur certains points. D'abord, remercier l'ensemble des services de la Ville, l'ensemble des adjoints car il y a eu une volonté d'élaboration collective de ce budget et bien sûr une pensée au service financier. Le débat d'orientations budgétaires que nous avons tenu lors du dernier conseil municipal a fourni les bases pour comprendre comment on a élaboré ce budget primitif.

On va essayer ce soir d'en présenter l'épure, épure importante pour 2017.

Si on reprend le document global qui avait été présenté et donné dans le cadre de l'envoi des documents. On a un budget en fonctionnement qui s'élève 24 279 553 euros et en investissement à 3 495 238 euros, ce qui fait un total de budget pour 2017 évalué à 27 774 791. Donc, on voit bien l'importance du budget de la ville, si je le ramène en nombre d'habitants : 1 956 euros par habitant. C'est important concernant le fonctionnement. On a en gros 2 000 euros, si l'on cumule les deux. C'est important parce que cela nous permet de comprendre aussi la logique dans laquelle la ville se place.

Pour se faire, au-delà de l'objet du rapport, je vais reprendre le PowerPoint qui est projeté. Vous avez les chiffres.

I – La poursuite de la forte baisse de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat

On va essayer de présenter objectivement l'état dans lequel s'est construit ce budget, c'est-à-dire tout simplement une logique de désengagement de l'État. La politique de redressement des finances publiques a été au cœur du dernier mandat, du dernier quinquennat. Bien sûr, c'est lié à des obligations européennes. Il faut le regarder et le prendre en considération. Mais ce sont les collectivités territoriales qui ont été le plus impactées par cette logique. Les chiffres ont été donnés par Monsieur le Maire, on passe de 2011, où on avait 2 813 000 euros de DGF à 1 014 000 euros en 2017. Vous avez évoqué les 1,5 millions en deux ans.

Si je remonte à 2001 (c'était la première fois où j'avais dû présenter un budget dans cette ville, cela fait trop longtemps), c'était 3 millions d'euros, on passe à 1 million. Donc on voit bien les logiques dans lesquelles les collectivités territoriales ont été placées depuis de nombreuses années. Bien sûr il n'y a pas que les effets mécaniques de l'austérité, pour faire vite, il y a les enjeux de baisse de population à un moment donné. Il y a différents paramètres qui permettent de comprendre ces logiques-là.

II – 2017, une année de transition pour préparer les futures mutations

Alors cette année 2017, après avoir rappelé ces chiffres, est une année de transition pour préparer les futures mutations d'abord dans le cadre du renouvellement urbain. Vous avez rappelé dans votre introduction Monsieur le Maire, la définition du projet, du programme opérationnel, du plan de financement et du calendrier de réalisation. Il est clair que si la création de la métropole en 2018 se confirme, une réflexion sera menée sur les activités, notamment dans le secteur culturel au regard des besoins de la ville et ceux de l'agglomération. De ce point de vue-là, année de mutation passage ANRU, donc nouveaux investissements et toujours une logique d'embellissement de la ville. Deuxièmement, au-delà de cette logique, s'il y a passage dans une agglomération de type métropole, il y aura des compétences nouvelles. Il faut penser ce moment de transition entre 2017 et 2018. Quelle compétence appartiendra à la métropole ? Sur quoi interviendrait le service public de la ville ?

Donc, on a l'année 2017, comme une année de transition, de préparation à tout cela même s'il faut composer le budget, et on doit le voter ce soir.

Alors après avoir rappelé ces premières conditions dans lesquelles on a élaboré ce budget, il faut aussi le penser dans une logique financière. Il faut dégager pour 2018 et les années suivantes des marges de manœuvre en actionnant deux leviers. La gestion active du patrimoine, c'est-à-dire la cession de certains biens, donc de penser du devenir de certains équipements. On aime à dire souvent que Chenôve s'est construite en plusieurs étapes. Pour les nostalgiques, qui sont absents ce soir, ils ont une vision du vieux village, je n'allais pas dire "gaulois", mais "moyenâgeux" etc... Ensuite il y a le village du 19e siècle où arrivent les cheminots avec la logique industrielle qui change Chenôve, avec le Chenôve d'en-bas. Et le Chenôve des années 60 des grandes constructions. Ce qui fait qu'on a une construction particulière de l'espace qui, de ce point de vue-là, a doté la ville, à un moment donné où il y avait 22 000 habitants, d'éléments structurants autant d'un point de vue sportif, culturel, scolaire qui échoient la ville et qui sont de la ville, mais qui ne correspondent peut-être pas en 2017/2018 à l'état de la population que l'on a. Et c'est là-dessus qu'il faudra penser ces logiques d'équipements. Deuxièmement, la recherche d'économies, dans tous les services, de mutualisations, de mises à plat, mais en même temps, je pense, qu'on a fait le maximum et qu'on a atteint le maximum, même si on peut toujours avoir du mieux. On essaiera de le présenter tout à l'heure, lorsque l'on donnera les chiffres. Donc voilà les conditions dans lesquelles on a élaboré ce budget.

I – LES PRINCIPES RETENUS POUR L'ELABORATION DU BUDGET 2017

Après cette élaboration, essayons de voir les axes principaux, d'abord une volonté affichée, affirmée, politique, de maintenir le niveau des services, tout en resserrant les enveloppes allouées. C'est toujours la classique rengaine : "moins mais mieux".

Maîtrise des charges de personnel; stabilité de la fiscalité directe. Il est clair que dans la préparation du budget primitif, en suivant les décisions de la majorité municipale, rien a été fait pour augmenter la fiscalité directe. Les seules augmentations se sont les bases que vous avez évoquées dans votre discours liminaire : stabilité des tarifs, des redevances des usagers. On ne les augmente pas. On prend en compte la situation de tous les ménages et de toutes les familles de Chenôve. On n'augmentera pas les tarifs sur 2017. Il y a aura une délibération qui reviendra sur les tarifs; l'optimisation du patrimoine foncier, c'est effectivement avoir la possibilité de céder quelques bâtiments, quelques appartements parce qu'en fin de compte, quand on regarde l'inventaire complet de ce que la ville possède, il va falloir revoir tout cela; pause dans les dépenses d'équipement qui permettront de boucler véritablement ce budget 2017.

T. FALCONNET - Permettez une petite incise. J'avais annoncé que l'inventaire du patrimoine serait transmis aux conseillers municipaux, il le sera. Il vient juste d'être finalisé, et vous l'aurez en point d'information lors d'un prochain conseil municipal.

J. VIGREUX - Voilà. On va présenter le budget classiquement en fonctionnement, puis den investissement.

II – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 24 279 553 €, soit + 1,20 % par rapport au BP 2016 et + 0,57 % par rapport au budget total 2016.

On a eu un budget supplémentaire entre les deux. On peut comparer de budget primitif à budget primitif. Mais il faut aussi le comparer en fonction du budget supplémentaire. Ce qui



montre des recettes très faibles.

Cette évolution des recettes courantes s'explique par le manque de dynamisme des principaux postes :

- le nouveau recul de la dotation forfaitaire, que la Dotation de la Solidarité Urbaine ne compense que très partiellement. Certes, la DSU augmente, on ne peut que s'en réjouir mais en aucun cas on ne peut s'en réjouir de manière financière. Nous sommes tous d'accord qu'il fallait sortir de la DSU. C'est un objectif à atteindre car cela voudrait dire que nous ne ferions plus partie des villes "les plus pauvres"(je mets des guillemets) du pays. Et cela, c'est important. Mais cette DSU, que l'on reçoit pour l'instant, ne compense pas la totalité de la perte de la DGF.
- la faible progression des bases d'imposition et donc du produit fiscal,
- la stagnation des autres recettes fiscales.

Au total, cet ensemble, qui représente 86 % des ressources de la ville, ne progresse que de 1,42 %.

C'est important de prendre en considération que les dotations plus la logique de fiscalité c'est 86% des recettes de la ville. On dépend depuis fort longtemps de ces logiques de dotations. On n'est pas « indépendant » financièrement, je mets des guillemets.

Les recettes générées par les services à la population sont en léger repli.

Vous avez le tableau qui vous est présenté de BP à BP, ce qui permettra aussi de faire quelques petites corrections par rapport au BP au Budget total 2016. On voit le passage en 2015, 7 187 353 € pour les contributions directes, 7 659 000 € pour 2017. Et on a une augmentation de 5,15 %. Mais attention! C'était de BP à BP. Avec le BS et avec les contributions, puisqu'il y avait eu l'an dernier une augmentation de 3 % de l'imposition de la ville, plus la loi de finances qui avait augmenté, on arrive à ce 5,15. Mais si je suis de BP à BS, on est simplement à 1,62 % sans augmentation des impôts ce qui prend seulement en compte les logiques de nouvelles constructions, les logiques de la loi de finances.

Les compensations et exonérations fiscales : 342 000 euros, c'est en gros 2,78 %.

Le Grand Dijon, c'est 6 113 318 euros, ça baisse de - 0,20%, c'est à la marge, mais c'est une petite baisse.

La DSU communautaire stagne, 958 257 euros et les autres recettes à caractère fiscal passent à

1 050 000 euros.

Le sous-total de la fiscalité représente 16 122 575 euros. Donc on a une augmentation de 2,59 % de BP à BP, mais si je compare avec le BS, c'est 1,18 %, ce qui montre bien que c'est des progressions assez faibles dans l'ensemble.

Ensuite les dotations, la dotation forfaitaire passe 1 014 000, -29,50 %. Là, on est au cœur de ce qu'on évoquait tout à l'heure, cette dette de l'Etat qui est payée par les collectivités territoriales, alors que la DSU augmente de 9,12 % soit 3 710 000 euros, ce qui ne compense pas la perte entre les deux. Sous-total 4 732 000 euros pour un total de fiscalité/dotation de 20 854 575 euros. Donc une variation de 1,42 % de BP à BP, mais si je la compare avec le budget supplémentaire qu'on avait voté en juin, on est à 0,78 %.

Donc on est quasiment dans une progression atone.

Après avoir évoqué ces recettes liées aux dotations et à la fiscalité, passons maintenant aux recettes liées aux services. En fonction du total des services, on passe de 3 358 185 euros au BP 2016 à 3 354 978 euros au BP 2017, c'est-à-dire une contraction : -0,10 %. On retrouve quasiment la même logique si on passe au BS, et au BS on serait peut être un peu plus on sera à -0,69 %. Je ne vais pas reprendre tous les chiffres.

Si on additionne 20 854 575 et les 3 354 978, on retrouve les 24 209 553 €.

Un total des recettes qui augmenterait de 1,20 % si je compare au BS on est à 0,57 %, cela donne le cadre général dans lequel on a élaboré ce budget. Comme tout budget doit être équilibré, si on a un centime de recettes, on a un centime de dépenses. On va présenter

donc les dépenses globalement.

Les dépenses s'élèvent à 23 033 110 €, soit +1 % par rapport au BP 2016, mais -1,18 % par rapport au budget total 2016.

Cette évolution modérée résulte de la mise en œuvre de mesures d'économies : Il ne faut jamais perdre de vue que

- la renégociation des contrats de chauffage urbain a participé à cela,
- la mise en concurrence des fournisseurs d'énergie participe à ces enjeux de baisse de factures
- la renégociation d'emprunts, on pourra l'évoquer tout à l'heure, il y a eu un effort qui a été fait sur le sujet. Dans ma conception, je considère qu'on pourrait refaire de l'emprunt, mais là c'est un débat qui engagerait plus largement d'autres choses mais comme les taux d'intérêt sont bas
- le recours aux organisateurs de spectacles pour la saison culturelle, c'est la logique de donner clé en main les spectacles, du coup il y a moins de logique de dépenses pour la ville
- la contraction des enveloppes allouées aux services, à l'exception de l'éducation et la tranquillité publique, qui sont des enjeux que vous avez évoqués dans votre introduction, Monsieur le Maire.

Voilà les principes sur lesquels on a construit les dépenses.

En matière de charges de personnel, leur progression s'établit à 0,82% par rapport au budget total 2016. Cette évolution découle des mesures mises en œuvre pour maîtriser ce poste, et ce malgré l'impact des décisions prises au niveau national (majoration du point d'indice dont on peut se féliciter. Pendant trop longtemps, il y a eu le gel du point d'indice des fonctionnaires, il faut penser une économie de consommation et de relance par la consommation et pas par l'offre. L'augmentation des cotisations patronales à la suite du transfert partiel du régime indemnitaire sur la rémunération qui font effectivement qu'il y a des charges entre guillemets « patronales » concernant le personnel pour la ville.

- La hausse substantielle de la subvention au CCAS s'explique par le transfert du service Emploi et du Point Information Jeunesse, tandis que l'accompagnement scolaire est rattaché à la ville.

Dans le détail, les évolutions sont les suivantes :

- Service à la population -5 %, c'est déjà - 5% mais on réduit au maximum
- Entretien du patrimoine - 13 %
- Les moyens généraux -3 %
- Les finances - 25 %

L'intérêt de la dette - 34 %, c'est là qu'on voit qu'on a des marges de manœuvre, il baisse de plus d'un tiers.

Les indemnités et formation des élus : 0 %. Cela met en œuvre ce qui avait été annoncé après le 25 septembre puisque vous aviez demandé, Monsieur le Maire, dans le vote du budget précédent en accord avec la majorité municipale, c'était la baisse des indemnités des élus.

T. FALCONNET - Les indemnités ont baissé de 6 000 euros et le budget formation a été légèrement augmenté.

J. VIGREUX - Les subventions -0,69 %. Il n'y a pas une baisse excessive, mais si on a moins de recettes, si on a de moins en moins de possibilités de fournir des subventions, alors on ne fait pas les baisses à la hauteur de ce qu'on a perdu depuis 2001. On a perdu 3 millions d'euros depuis 2001. Vous avez évoqué 1,5 millions en deux ans. On reste en l'état pour les subventions aux associations. Il faut aussi le prendre en considération.

La subvention CCAS + 26 %

Vous avez le tableau global de ces dépenses de fonctionnement, tableau total de BP à BP qui permet de voir un total des dépenses réelles hors subventions 20 814 206 euros.

-Subventions aux associations : 957 000 euros, l'an dernier elles étaient à 963 000 euros.

-La subvention CCAS : 1 261 904 euros face à 1 million l'an dernier.

Le total des dépenses réelles, c'est 23 033 110, augmentation 1,02%.

Au stade du BP, l'autofinancement s'élève à 1 246 443 €, pour un remboursement du capital de 1 146 700 €.

Donc on arrive à un total de 24 279 553 euros. On retrouve au centimes près ce qu'on a en recettes. Notons que dans ces dépenses de fonctionnement, le total des services a un effort très important :- 7,87 %. Si je disais même par rapport au BS, c'est quasiment -10%.

On voit l'ensemble de ce budget, on voit certains efforts, l'autofinancement s'élève à 1 246 443 € que l'on pourra présenter à l'instant parce que malgré tous les efforts entrepris la faiblesse des recettes ne permet pas de dégager un autofinancement suffisant, pour un remboursement du capital de 1 146 700 €. On arrive à cette crise des ciseaux que l'on a tant redoutée. Toutefois, aujourd'hui, nous avons eu une nouvelle.

T. FALCONNET - Vous nous mettez l'eau à la bouche. Pour une fois qu'une bonne nouvelle vient de la droite.

J. VIGREUX - Pour une fois qu'un engagement qui avait été pris, est tenu. Il a fallu se battre, il faut remercier ceux qui ont suivi le dossier entre autre, je pense au personnel du conseil départemental et au service financier. Le conseil départemental avait promis une subvention de 731 000 euros pour la construction du Cèdre qui jusqu'alors n'était pas arrivée. Elle a été votée aujourd'hui. Cela va arriver sur le budget 2016. On aura une marge de manœuvre pour penser l'autofinancement. Cela va nous faire une petite bouffée d'oxygène. Elle était prévue mais il a fallu tirer l'oreille, se battre sur un engagement qui avait été pris.

Voilà pour le fonctionnement dans l'ensemble qui garde un fort taux de service public. Je ne reviens pas sur les enjeux municipaux sur la ville.

III – LE PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS

Ce programme reprend, pour l'essentiel, des interventions obligatoires. D'autant plus que cela change tous les ans à savoir la sécurisation, les mises aux normes. Les mises aux normes des feux tricolores et pour cela on n'a pas de dotations qui nous sont données. Je pense au plan de sécurisation des services publics. Je ne reviens pas là-dessus. Les engagements de l'équipe municipale (brasserie, équipement numérique des écoles) et ceux pris à l'égard de la SPLAAD.

Donc l'ensemble de ce programme d'investissement s'élève à 3 467 238 €, dont 1 253 000 € pour les travaux et le matériel.

Vous avez l'ensemble ensuite du budget primitif des dépenses d'investissement qui vous sont présentées dans un tableau. Je vais vous donner les chiffres globaux.

L'amortissement du capital de la dette : 1 146 700 euros

L'avance CPI Saint-Exupéry : 1 000 000 euros

L'augmentation du capital de la SPLAAD : 62 500 euros

Je ne vais pas reprendre tous les chiffres. Mais quand même des petites choses importantes :

- l'acquisition et l'échange foncier : 34 000 euros

- les budgets participatifs : 20 000 euros et cela est mis en place pour la première fois.

Monsieur le Maire....

T. FALCONNET - C'est un engagement. Nous le tenons.

J. VIGREUX - les sécurisations des groupes scolaires : 120 000 euros

- l'équipement numérique des groupes scolaires, la 2ème tranche, 94 000 euros. Là aussi c'est important de passer de 2.0 à 3.0 pour arriver à des choses importantes. Souvenez-vous, il y a quelques années, un candidat à la présidence de la République qui parlait de la fracture numérique. Elle était encore présente et ce n'est pas l'Etat qui l'a prise en compte, c'est la commune. Et regardez les équipements dans nos écoles pour les différents groupes scolaires par rapport à ce qui nous entoure aussi et de ce point de vue là, je pense qu'il y a quelque chose de fondamental qui a été fait.

T. FALCONNET - Avec un étalement transparent. Nous avons prévu la deuxième tranche de 140 000 euros en 2017. Mais en fait, pour des raisons que vient d'exposer Monsieur VIGREUX on va les étaler sur deux exercices budgétaires : une deuxième tranche sur le REP+ puisque nous avons des possibilités de financement complémentaires grâce à la Dotation Politique de la Ville, nous avons fléchi sur le REP +, 94 000 euros. Les 46 000 euros de reliquat seront affectés sur l'exercice 2018, pour être clairs et transparents.

J. VIGREUX - Ensuite vous avez la suite, je n'insiste pas.

Pour un total de 3 467 238 euros, ce qui nous permet de retrouver les chiffres que j'évoquais tout à l'heure.

Donc, en raison de la faiblesse de l'épargne prélevée sur le fonctionnement et des autres recettes, la principale source de financement reste, à ce stade, l'emprunt. En fonction des subventions obtenues, et surtout des cessions foncières, celui-ci sera réduit, l'objectif étant de le ramener à 1 000 000 €.

C'est-à-dire qu'avec les cessions foncières, avec d'autres recettes, il faudrait le ramener à 1 000 000 d'euros. Mais pour équilibrer le budget, il y a le chiffre de l'emprunt : 1 719 630 euros, c'est pour l'équilibrer. Mais on sait bien qu'il y aura de cessions. Il est déjà là, si je peux dire, mais on est obligé de le faire en temps T.

Donc quelles sont les recettes d'investissement ? La Dotation Politique la Ville et sécurisation équipement numérique des écoles et brasserie, on a 197 000 euros qui nous vient comme dotation, la subvention de la région pour les instruments du conservatoire 4 160 euros, le FCTVA le retour sur les travaux qui ont été faits auparavant l'autofinancement 1 246 443 euros. Pour arriver à 3 495 238 euros, il fallait un emprunt de 1 719 630 euros.

Voilà la présentation globale du budget qui vient de vous être faite.

Simplement j'aimerais ajouter deux points en conclusion. Il s'agit d'un budget contraint mais volontariste, mais qui affirme nos valeurs de justice sociale, de maintien de service public. Les engagements pris devant la population en 2014, les engagements pris à partir du 21 septembre 2015. Au delà de ces engagements, malgré l'aspect difficile de supporter le désendettement de l'État, on fait face. J'espère qu'on pourra encore faire face dans les années à venir. Même si j'ai cru comprendre que certains candidats à la primaire de la droite voulaient encore 110 milliard d'euros d'économies, c'était à qui demandait le plus et j'ai cru comprendre que c'était la ligne dure qui avait gagné. Je ne sais pas où est-ce qu'on va prendre ces économies, je ne sais pas comment on peut dire qu'on supprime des fonctionnaires, je ne sais pas comment ce pays pourra vivre dignement au 21ème siècle avec tout ce que nous avons besoin en éducation, en santé, en sécurité etc... voilà quelques petits débats que je voulais faire à l'issue de la présentation du budget.

T. FALCONNET - Merci Monsieur VIGREUX. Allons soyez optimiste, regardez ce qui s'est passé en Autriche, pourquoi pas un sursaut des progressistes en France. 20 milliards par le candidat investi par la Droite républicaine, ce sont 110 milliards annoncés et 20 milliards sur

les collectivités locales. Je voudrais rappeler que, sous le quinquennat de François HOLLANDE, nous n'aurons eu que 11 milliards d'économies sur les collectivités, alors vous pouvez imaginer que que cela peut donner avec 20 milliards.

Je vais ouvrir le débat. Qui veut prendre la parole? Monsieur ESMONIN, vous avez la parole.

J. ESMONIN - Monsieur le Maire, mes chers collègues, selon ce que je soulignais lors du débat d'orientations budgétaires, les collectivités locales, notamment, se trouvent confrontées à une situation particulièrement difficile mais aussi paradoxale. En effet, la réduction sensible des dotations atteint un niveau, aujourd'hui, des plus inquiétants, pénalisant la gestion des collectivités aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, créant une rétention drastique de leurs engagements. Alors que dans le même temps, charges et transferts de compétences se sont accumulés. C'est dans ce contexte que nous élaborons notre budget en 2017. Le constat a été rappelé : forte baisse de la dotation globale de fonctionnement - 1,5 millions d'euros, nouveau recul de la dotation forfaitaire - 29 %, compensée très faiblement par la DSU. Une tentation très légitime de maintien du niveau des services, une stabilité de la fiscalité directe, après une hausse très sensible des taux en 2016 + 3 %, et des recettes issues des redevances des usagers qui sont en recul. La progression des charges de personnel + 402 000 euros en 2016 est due au déroulement de carrière des agents et une élévation de charges nationales, notamment les cotisations patronales. La hausse des charges de gestion courante est également constatée. Les prévisions de recettes de fonctionnement quelles soient fiscales, de dotations et redevances des usagers ne progressent que très faiblement pour le prochain exercice puisque pour l'ensemble de ces postes, cela ne représente qu'une progression de 288 000 euros par rapport à 2016. Il est évident qu'à ce niveau il faudra, Monsieur le Maire, vous engager à ce que les dépenses de cabinet, vous excuserez mon petit mot d'humour, soient également à la baisse dans les prochains budgets. Mais je le fais à dessein. Parce que la démagogie à ces limites. C'est dans ce contexte que le programme d'investissement 2017 marque une pause, puisque la faiblesse des recettes ne permet pas de dégager un autofinancement convenable. C'est le terme du texte. Je note qu'au stade du budget prévisionnel est égal à 1 446 000 euros pour un remboursement de capital de presque à même hauteur. C'est-à-dire qu'il suffit tout juste à couvrir notre dette. Le delta étant d'un peu moins de 100 000 euros. La principale ressource reste donc l'emprunt que vous fixez à 1 million d'euros. Reprenant quelques points essentiels de ce projet de budget 2017, l'on peut constater une tendance de paupérisation de nos collectivités locales, et Chenôve n'y échappe pas. Le levier fiscal ne peut plus être activé en raison de charges de plus en plus lourdes qui pèsent sur les ménages. Il était annoncé tout à l'heure par les services officiels du ministère de la Santé que, la population en dessus du seuil de pauvreté était de plus de 14 % en France. Les recettes issues des redevances des services ne pouvant être que stables, la recherche d'économies et la réduction des coûts ayant leur limite, la poursuite de la baisse des dotations étant à redouter pour l'avenir, le temps est arrivé des véritables interrogations quant au périmètre d'intervention de notre collectivité, qui tout en préservant l'essentiel de ses engagements qu'ils soient solidaires et citoyens, ne peut faire l'économie d'une large et sereine réflexion en la matière. Merci.

T. FALCONNET - Merci Monsieur ESMONIN, je vais donner la parole immédiatement à Monsieur AUDARD. Madame CARLIER avait demandé la parole. Je vous en prie. Juste une réponse très rapide : « 15 ans de mandat, 1 an et demi ». Cette situation n'est pas nouvelle, nous la connaissons depuis des années. Madame CARLIER vous avez la parole.

C. CARLIER - Monsieur le Maire, chers collègues, nous avons posé plusieurs questions lors du débat d'orientation budgétaire au dernier conseil municipal. Nous nous sommes fait reprocher, sur le fond, de ne pas être dans un débat général, trop dans des questionnements

précis ou techniques par rapport à l'élaboration du budget de la ville. De plus, vous nous avez renvoyé, comme vous le faites systématiquement, à l'instance où pourraient être traitées ces questions. Mais vous savez très bien, même si vous nous avez accordé une vice-présidence à la commission « affaires générales », que tout le travail d'élaboration du budget est réalisé sans nous car il s'opère en amont des commissions.

Nous n'avons donc qu'une vision édulcorée des finances de la ville. Certes, nous constatons au travers du contenu de ce budget que des efforts de maîtrise des dépenses sont envisagées (comme la baisse des frais de cérémonies), qu'il n'y aura pas de hausse des taux d'imposition au niveau municipal ou encore qu'un budget sera accordé à chaque conseil citoyen.

Bref, en conclusion, au-delà du fait que nous maintenons que ce vote est trop prématuré par rapport à une loi de finances non adoptée, nous nous abstenons une fois de plus sur le vote du budget primitif car nous ne participons ni à l'élaboration, ni aux choix qui le motivent.

T. FALCONNET - Bien, Monsieur AUDARD ou Monsieur AMODEO ? Monsieur AMODEO vous avez la parole.

M. AMODEO - Il y a exactement deux ans huit mois vingt-six jours, je recevais un texto me disant que VALLS est premier ministre. Aujourd'hui, j'ai reçu un texto de ce même collègue, je vous passe le commentaire.

T. FALCONNET - Nous sommes à Chenôve.

M. AMODEO - J'évoque une peu de politique car cela fait comprendre aussi pourquoi les communes se trouvent dans de telles situations.

Nous vous avons fait part lors du débat budgétaire de notre position sur les contraintes que le projet de loi 2017 fera peser sur les finances publiques et sur celles de notre ville en particulier. Les collectivités territoriales sont en souffrance et paient le prix fort du pacte de responsabilité et de solidarité. Et Chenôve est de ces collectivités.

Mais au fait qu'est ce que le célèbre CICE ?

C'est une politique imposée par la politique européenne appliquée par SARKOZY, continuée par HOLLANDE et perfectionnée dans les propositions FILLON : On augmente la TVA, on sacrifie la santé, on démantèle la solidarité, on prend aux pauvres pour donner aux riches. L'anti Robin des Bois comme l'on dit certains...

Il s'agit d'une vaste opération budgétaire qui consiste à aider inconditionnellement et indistinctement les entreprises en leur accordant des crédits d'impôts et des baisses de cotisations sociales, financés par des réductions dans les budgets de l'État, des collectivités territoriales et de la sécurité sociale.

Pour financer les 20 milliards d'euros annuels de crédit d'impôt que coûte le CICE, octroyé sans condition ni ciblage, il a été prévu de faire des économies. Ainsi, sur trois ans, en plus des mesures qui affecteront le budget général de l'État, 11 milliards d'euros d'économie seront réalisés sur la sécurité sociale et les hôpitaux, et 10 milliards sur le budget des collectivités territoriales dont 1,5 M d'€ sur la dotation de fonctionnement de Chenôve – montant de notre emprunt - pour rembourser une dette dont les communes ne sont pas du tout responsables.

Pacte sensé inverser la courbe du chômage...

Derrière ces chiffres et cette politique qui manque cruellement d'originalité, d'efficacité et de justice, il y a des femmes, des hommes ; il y a le quotidien vécu par nos concitoyens, celles et ceux qui utilisent le service public et le font vivre. Les effets de cette politique sont aujourd'hui remis en cause par les grandes institutions européennes et nous conduisent à un désastre politique en Europe tant les effets en sont insupportables et refusés par les populations.

Les seules solutions préconisées par le premier candidat aux présidentielles Les Républicains, restent ancrées dans ces logiques comptables de réduction des dépenses encore plus drastiques, c'est les enchères aux baisses de salaire, aux suppressions de postes de fonctionnaires, à la déréglementation du Code du Travail, aux économies publiques à tout crin alors que d'autres voies devraient être approfondies. Alors que nous proposons d'inverser cette logique destructrice et de rendre aux collectivités territoriales leur autonomie financière avec, dès 2017, le retour de la dotation globale de fonctionnement au niveau de 2013.

Et il y a notre budget de ce soir. Nous avons annoncé que nous le voterons.

Nous nous sommes investis et avons fait preuve d'ingéniosité et de justice avec nos collègues au sein du groupe majoritaire pour le préparer. Nous avons soutenu les principes qui ont conduit au projet qui vous sera proposé ce soir : budget courageux et prudent, dont les arbitrages ont forcément laissé dans les marges les amplitudes que les recettes des années passées nous permettaient.

Le contexte de disette économique nous a aussi obligé – permis – de revisiter des fonctionnements, d'actualiser des priorités, d'interroger des évidences. Ce qui fut souvent positif, pour des priorités, les personnels et parfois aussi source d'éventuelles d'économies.

Budget courageux qui exige de redoubler de présence, d'explications auprès de nos concitoyens. L'investissement est contraint. Mauvais signe si cette situation devait perdurer les années futures. Mauvais pour nos projets, mauvais pour l'emploi local.

Les projets de rénovation urbaine engagés seront maintenus. Les services publics, l'enfance, la jeunesse, l'éducation, la solidarité, la culture, la vie associative et culturelle, sportive, sont préservés à un niveau digne des valeurs qui fondent notre équipe. Et continuent, par le maintien de leurs tarifs, à être accessibles à l'ensemble de la population et aux familles.

Les possibilités ont ciblé à l'unanimité de la majorité les efforts sur la tranquillité publique, sur l'éducation, et sur la poursuite de la rénovation urbaine, préservant l'avenir de la commune et l'amélioration du cadre de vie de ses habitants.

Nous n'avons pas à en rougir.

De gros efforts ont été demandés aux services pour maîtriser le budget de fonctionnement, surtout la masse salariale. Vous savez bien néanmoins que nous ne pouvons pas continuer à élaborer les budgets avec ces économies sans arriver un jour à des amputations douloureuses. Les personnels, dont les conditions de travail, ne sont déjà pas simples, ne doivent pas payer le prix de l'austérité que l'Etat nous impose. Le supplément de paye de leurs heures supplémentaires n'est souvent que la compensation de salaires très bas dans notre fonction territoriale et la seule solution pour faire face aux surcharges de service.

Vous l'avez, vous-même souvent déploré, M. le Maire.

La solution n'est pas dans la rigueur ni dans des choix dramatiques ni dans l'austérité que nous impose la poursuite des logiques comptables que nous proposent les candidats à la Présidentielle.

Nous demandons les moyens qui permettent aux collectivités de faire face aux immenses défis auxquels elles sont confrontées, et notamment de remplir leur rôle d'amortisseur des effets de l'accroissement des inégalités et de la pauvreté.

Pour cela, nous appelons à sortir des processus dévastateurs de réduction de la dépense publique. Comme nous y invitent de nombreuses villes et collectivités territoriales partout en France qui appellent à la résistance et à la lutte.

Cela passerait d'abord par une augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement en revenant au niveau de 2013, mais aussi par une réforme de la fiscalité locale, en s'appuyant sur la prise en compte des actifs financiers comme composante de la contribution économique territoriale. C'est pour nous la première étape du changement de cap tant attendu par de nombreux élus et acteurs de la vie locale.

Cette proposition, nous l'attendons du candidat de gauche aux Présidentielles, candidat qui

rassemblera les forces progressistes et permettra de battre les forces réactionnaires et les puissances de l'argent.

T. FALCONNET - Merci Monsieur AMODEO, je ferai une réponse globale, je donne tout de suite la parole à Monsieur AUDARD.

P. AUDARD – Monsieur le Maire, mes chers collègues, je m'exprime au nom des élus socialistes, écologistes, radicaux et républicains de progrès.

Tout d'abord, pour rappeler que nous sommes à un moment crucial de notre histoire budgétaire de notre ville. Oui, ce que Monsieur Jean VIGREUX a indiqué tout à l'heure sur la crise des ciseaux, c'est-à-dire cette baisse drastique de nos recettes à un moment où nous avons besoin, notamment, de dégager des marges d'investissement, à un moment où nous nous sommes engagés depuis vendredi dernier dans la deuxième phase du programme de renouvellement urbain, c'est une forme de défi qui a été posé à l'ensemble de la majorité municipale sous la conduite de Monsieur le Maire.

Et je voudrais que ce débat sur notre budget ne soit pas l'occasion de pontifier sur des généralités budgétaires et d'opposer sur une petite ligne de budget la démagogie et la responsabilité. Je pense que notre collectivité mérite mieux, même si l'exemplarité de ce budget se lit aussi à travers l'effort volontariste des élus dans la réduction du montant de leurs indemnités, même si l'exemplarité se lit aussi à travers la baisse d'un certain nombre de lignes budgétaires comme les dépenses cabinet ou comme encore les dépenses de communication. Et je crois que cela correspond à une vraie marque éthique que nous avons souhaité affirmer et qui s'affirme à travers la présentation.

Ce que je voudrais tout d'abord souligner, c'est la qualité de la méthode qui a été employée pour l'élaboration du budget 2017. Cette méthode a été collaborative. Et il faut que l'ensemble de nos concitoyens le sache. Nous avons collectivement élaboré ce budget. Nous avons élaboré ce budget en toute transparence. Nous avons élaboré ce budget en toute lucidité à l'égard des contraintes qui étaient les nôtres. Nous avons élaboré ce budget dans le cadre d'un dialogue de responsabilité entre le Maire, les adjoints, les services, nous avons véritablement débattu ce document budgétaire. Nous avons pu nous appuyer sur un dialogue constructif avec l'ensemble des partenaires de la ville que je souhaite saluer ici, les offices municipaux avec lesquels nous avons débattu de manière transparente sur la réalité budgétaire de notre ville, les efforts le cas échéant à consentir pour la charge financière pour notre ville, pour défendre ensemble le destin commun de notre ville. Ce document budgétaire n'est pas un document comptable, c'est un document politique élaboré collectivement et en toute transparence.

Monsieur le Maire, lorsque j'entends Monsieur Jean VIGREUX, lorsque je vous entends dans un propos dense, sérieux, reprendre la réalité comptable de notre collectivité, il faut aussi faire ressortir ce qu'a été la qualité du travail politique que nous avons pu produire ensemble à l'occasion de ce budget 2017. Lorsqu'est venu le débat d'orientations budgétaires, notre groupe s'est très largement exprimé, il a formulé le vœux d'une transparence, je viens d'en parler. Il a formulé le vœux d'une prudence et la situation commande cette prudence. Le contexte d'élaboration du budget primitif 2017 est un contexte difficile. Nous avons souhaité de la responsabilité. Tout cela en vue de l'objectif de défendre la cohésion sociale sur notre ville avec un maintien du niveau des services publics de haute qualité, de haute densité, avec le maintien de la gratuité des NAP, avec la maîtrise des charges de personnel, avec la stabilité de la fiscalité directe, avec la stabilité des tarifs et redevances des usagers, avec l'optimisation du patrimoine foncier, avec une pause dans les

dépenses d'équipement à l'occasion de l'année 2017 pour être tout à fait en aptitude de s'engager dans le plan de renouvellement urbain phase 2 à partir de janvier 2018.

Ces objectifs ont été atteints par une méthode démocratique, une méthode qui se lit aussi pour l'ensemble de nos concitoyens. Nous avons pris l'engagement de créer des conseils citoyens, c'est fait. Nous avons pris l'engagement de les doter d'un budget participatif, c'est fait. Nous pouvons, je crois, être collectivement fiers de la copie que nous remettons au jugement de l'ensemble de nos concitoyens à l'occasion de l'élaboration de ce budget 2017.

C'est sans aucune réserve que notre majorité votera ce budget.

T. FALCONNET – Merci à tous, pour vos contributions!

Je voudrais répondre tout d'abord à Madame CARLIER. Je suis désolé à la fois de votre position, que je comprends parce que sinon vous seriez dans la majorité, mais surtout de l'argument employé, parce que je crois que depuis très longtemps, nous n'avions pas eu des conditions aussi transparentes de préparation du budget.

Vous avez une vice-présidente qui a effectivement pu suivre avec la Direction Générale des Services la préparation de nos différents débats que ce soit le débat d'orientations budgétaires et la préparation du budget. Je comprends mais je ne vois pas ce que vous entendez par une vision trop édulcorée de la préparation du budget. Il faut laisser à la majorité faire son travail de majorité selon les choix qui sont ceux de la majorité et laisser au Maire un peu de latitude même si le contrôle démocratique vous est cher, Madame CARLIER. Il y a un mandat qui est reçu de la population pour que nous mettions en œuvre nos engagements.

Sur différents points qui sont annoncés par Monsieur ESMONIN : oui réduction sensible des dotations, cela n'est pas nouveau, cela fait 5 ans. Elles nous pénalisent : 1,5 millions de perdu en matière de Dotation Globale de Fonctionnement. Nous le savons également. Moi je suis inquiet quand vous dites dans votre propos que nous sommes tentés par le maintien du service public municipal. Nous ne sommes pas tentés, c'est une affirmation, nous souhaitons maintenir dans cette ville, un degré important de service à la population. Parce que comme vous le disiez, il n'y a pas si longtemps que cela, et que nous continuons de le dire, le service public c'est la patrimoine de ceux qui n'en ont pas. Et moi, je voudrais savoir, lorsque vous évoquez la réduction de services publics (parce que c'est cela qui est en filigrane dans votre intervention) où allons-nous réduire le service public ? Est-ce que nous allons le réduire en matière d'éducation ? Est-ce que nous allons rendre, comme à Chevigny-Saint-Sauveur, les NAP payantes ? Est-ce que nous allons passer à des délégations de service public sur du nettoyage ? Alors que tout est fait en régie dans nos services municipaux. Est-ce que nous allons réduire encore plus drastiquement les subventions aux associations auxquelles nous avons demandées un effort tout particulier et nous continuerons de leur demander un effort ? Je rappelle que toutes les associations confondues, les bénévoles qui tous les week-ends, toutes les semaines travaillent au service de la ville, dans les clubs sportifs sur les stades, dans les associations culturelles, c'est l'équivalent de 110 temps plein qui sont assurés bénévolement par les associations. Est-ce que vous voulez que nous supprimions encore plus de moyens aux associations ?

Monsieur ESMONIN, je ne vous ai pas interrompu, ne m'interrompez pas.

Quant à la démagogie et l'exemplarité, je crois que vous confondez les deux termes et c'est inquiétant ! Pour ce qui concerne ce qui n'a pas été fait auparavant et ce que nous avons entrepris, c'est de faire un vaste examen de toutes les activités qui sont au service de la population, qu'elles soient assurées par le service public municipal, ou qu'elles soient assurées par les associations, ou nos partenaires de manière à travailler en mutualisation.

Nous allons effectivement mutualiser, nous avons eu une commission mixte avec la MJC il y a quelques jours de cela. Nous avons décidé en accord avec le conseil d'administration de la MJC, d'explorer les activités que nous assurons, les activités qui sont assurées par la MJC, de repérer les doublons, de repérer éventuellement les transferts l'un sur l'autre, ou l'autre sur l'un. Et nous allons travailler en mutualisation. Parce que, comme vous le dites fort justement, nous ne pouvons plus nous permettre d'empiler les dépenses et nous devons rationaliser les dépenses en restant dans une logique, et dans un programme progressiste.

Le recensement du patrimoine municipal, c'est plusieurs milliers d'euros qui dorment, qui ne sont pas utilisés, nous avons décidé de relancer une dynamique de cessions/acquisitions parce que nous en avons besoin pour faire face aux engagements de la ville. Et pas seulement à mes engagements. Mais aux engagements que vous avez également pris Monsieur ESMONIN, notamment à travers le NPRNU, 1 million d'euros investi dans le NPRNU, c'est un engagement que nous tiendrons dans la continuité des engagements que vous avez pris.

Pour ce faire, vous le savez très bien, il faut que nous reprenions des marges de manœuvre, qui sont dans le travail que nous faisons de réduction des dépenses. Et effectivement, je suis fier d'être le Maire qui s'applique en premier lieu ces réductions de dépenses, les services ont un peu moins de mal à s'appliquer les mêmes efforts et les mêmes réductions, et dans les mêmes difficultés. Les difficultés que nous affrontons ensemble dans cette collectivité. Et puis, je vous le dis effectivement, Monsieur VIGREUX il faudrait que l'emprunt s'approche d'1 million, l'emprunt ne devra pas être supérieur à 1 million d'euros. Il le faudra bien. Et donc nous procéderons aux cessions/acquisitions nécessaires pour nous en approcher. Si on peut faire moins cette année, parce que c'est une année de pause, et je voudrais rassurer Monsieur AMODEO, si cette année nous ne faisons pas d'investissement, ou une pause, les engagements que nous avons pris, qu'il faut respecter, c'est bien justement parce que nous avons un NPRNU qu'il nous faudra honorer et avec des projets importants sur la ville.

Dernière chose que je souhaitais dire, en 2001, 51 % du budget de fonctionnement était consacré à la masse salariale. Aujourd'hui, il est de 64 %, je le précise.

La fiscalité atone, oui, effectivement, nous avons demandé un effort important à la population l'année dernière en augmentant de 3 % les taux communaux, c'est vrai. Lorsque nous avons construit le budget, j'ai donné comme cadrage qu'il n'y aura pas d'augmentation fiscale, comme d'ailleurs le Grand Dijon le fera sur les ménages, puisque les taux intercommunaux seront également à 0 %.

La fiscalité sur les entreprises, c'est une autre affaire mais nous n'avons plus la main puisque c'est le Grand Dijon qui a la compétence du développement économique. Nous serons à des taux de 0 %. Pour les taux communaux et pour les taux de 0 % que nous voterons prochainement au Grand Dijon.

Voilà ce que je souhaitais vous dire et remercier, Monsieur AUDARD, de son soutien, Monsieur AMODEO, ce n'est pas le même soutien, la tonalité n'est pas la même. Mais cette majorité est une majorité plurielle, de débats, où nous allons faire des choix probablement différents sur un plan national mais nous nous retrouverons, Monsieur AMODEO et Monsieur AUDARD, parce que nous avons chevillée au corps cette idée du progressisme et du progrès social à Chenôve. C'est par nos choix budgétaires que nous continuons d'appliquer ces choix.

Mesdames, et Messieurs, nous avons eu un beau débat.

J. ESMONIN - Monsieur le Maire, s'il vous plaît.

T. FALCONNET - Non, Monsieur ESMONIN, une intervention par personne.

J. ESMONIN - Vous m'avez mis en cause je voudrais répondre.

T. FALCONNET - Monsieur ESMONIN, je vous ai répondu donc il n'y aura pas de reprise de parole. Donc je mets aux voix.

J. ESMONIN - Merci pour la démocratie.

T. FALCONNET - Je mets aux voix ce budget. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ce budget est adopté.

M. ESMONIN et Mme RICHARD quittent la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A LA MAJORITE ces propositions par :

VOTES

26 POUR

4 ABSTENTIONS :

M. BRUGNOT - Mme MARINO - Mme CARLIER - M. BLANDIN

ADMINISTRATION GENERALE

2 - TARIFS 2017 DES SERVICES MUNICIPAUX

Par délibération n°102 du 14 décembre 2015, le conseil municipal a adopté, par une délibération unique, les tarifs de l'ensemble des services municipaux, à l'exception des entrées aux spectacles prévus dans la programmation culturelle.

L'adoption des tarifs, par une délibération unique, n'emporte pas pour autant une date d'application identique pour tous les tarifs. Ainsi, les tarifs du conservatoire, des Activités Sportives Municipales et de la carte Pass'sport culture entrent respectivement en vigueur en mai et en juin, alors que tous les autres sont fixés pour l'année avec une date d'effet au 1er janvier.

Il est également rappelé que les tarifs sont présentés dans deux annexes séparées permettant de distinguer :

- les tarifs relevant de la compétence du conseil municipal et devant être soumis à son approbation (Annexe 1)
- les tarifs (ou location, ou prix de cession) adoptés par décision de M. le Maire sur délégation de pouvoir de l'assemblée délibérante, celle-ci devant prendre acte de leur communication (Annexe 2)

Les tarifs demeureront globalement inchangés en 2017, sauf pour les locations de salles du Cèdre, dont les durées ont été révisées. Une grille relative à la location de salles au bénéfice de titulaires de licence d'entrepreneur de spectacles a été ajoutée.

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 102 du 14 décembre 2015,

Vu les documents joints en annexe,

Vu l'avis de la commission Culture, Éducation, Jeunesse et Sports en date du 24 novembre 2016,

Vu l'avis de la commission Finances, Aménagement et Ressources Humaines en date du 25 novembre 2016.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'adopter les tarifs de l'annexe N°1 selon les principes développés dans le présent rapport.

ARTICLE 2 : De prendre acte de la communication des tarifs (ou locations ou prix de cession) de l'annexe N°2 adoptés par décision de M. le Maire sur délégation de pouvoir du conseil municipal conformément à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.



T. FALCONNET – Nous allons passer au point n°2. Je donne la parole à Monsieur VIGREUX.

J. VIGREUX – Merci Monsieur le Maire. Simplement, j'ai oublié tout à l'heure de signaler, pour le public et pour la presse, qu'une annexe du budget sera présentée sur le site de la ville. Là aussi par un souci de transparence et de mise à disposition pour tous des éléments du budget.

La deuxième délibération des tarifs municipaux, je vais aller vite dessus puisqu'on vient de le dire en fin de compte dans le vote du budget. Ces tarifs sont présentés en deux annexes séparées, les tarifs relevant de la compétence du Conseil municipal et les autres tarifs (locations, prix de cessions..) adoptés par Monsieur le Maire par délégation de pouvoirs, c'est l'annexe 2. Il est demandé d'adopter les tarifs de l'annexe n°1 selon les principes développés dans le présent rapport, pas d'augmentation.

En dehors des sorties théâtrales.

T. FALCONNET – N'insistez pas, Monsieur VIGREUX.

Les tarifs 2017 des services municipaux. Y a-t-il des remarques ? Madame CARLIER vous avez la parole.

C. CARLIER – Merci Monsieur le Maire, par souci de cohérence avec le vote du budget primitif, nous nous abstenons également sur ce point. Toutefois, nous soulignons le fait qu'il n'y ait pas de hausse des tarifs municipaux.

T. FALCONNET – Merci beaucoup Madame CARLIER. Encore un effort et nous y arriverons.

Y a-t-il d'autres interventions sur les tarifs ? Qu'on ne me reproche pas de ne pas donner la parole.

Une précision quand même sur les tarifs municipaux : les tarifs municipaux de la piscine auraient pu augmenter cette année puisque tous les deux ans nous les révisons. Cela n'a pas été fait parce que j'ai souhaité qu'on reste en l'état. Seuls les tarifs de location du Cèdre augmenteront, mais c'est une question de recettes importantes pour la Ville, puisque le Cèdre fonctionne bien. c'est un vrai lieu d'attractivité avec des entreprises de plus en plus nombreuses qui montrent leur intérêt pour ce beau bâtiment.

Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc trois abstentions. Je vous remercie cette délibération est adoptée moins quatre abstentions.

Madame Sandrine RICHARD et Jean ESMONIN sont toujours à l'extérieur de la salle du conseil.

T. FALCONNET – Madame RICHARD va revenir en séance...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A LA MAJORITE ces propositions par :



VOTES

24 POUR

4 ABSTENTIONS :

M. BRUGNOT - Mme MARINO - Mme CARLIER - M. BLANDIN

1 PAS DE PARTICIPATION :

Mme RICHARD

FINANCES

3 - CONVENTION FINANCIÈRE ENTRE LA VILLE DE CHENÔVE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHENÔVE

Dans la perspective de la mise en œuvre opérationnelle du projet d'établissement du Centre Communal d'Action Sociale et de la sécurisation de l'Hôtel de Ville, il est envisagé des travaux d'aménagement des locaux occupés par le Centre Communal d'Action Sociale et situés 2 Place Pierre Meunier à CHENÔVE.

Il convient de préciser que la ville de Chenôve, en sa qualité de propriétaire de l'ensemble immobilier concerné, va prochainement entreprendre les travaux d'aménagement nécessaires. Elle lancera en conséquence les marchés corrélatifs, assumera la conduite des travaux et toutes démarches et formalités utiles.

La ville de Chenôve assumera en sa qualité de propriétaire, une partie du coût d'aménagement à hauteur de 24%.

Le coût de cette opération étant évalué à 27 018 € hors taxes, le CCAS de Chenôve, bénéficiaire de l'aménagement et d'une mise en œuvre par les soins de la ville de Chenôve s'engage pour sa part à verser à la ville une participation de 20 534 €.

Les engagements des deux parties seront formalisés dans une convention.

Vu l'avis de la commission Solidarité, Tranquillité publique, Cohésion sociale et urbaine, et Citoyenneté en date du 22 novembre 2016,

Vu l'avis de la commission Finances, Aménagement et Ressources Humaines en date du 25 novembre 2016.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention financière avec le Centre Communal d'Action Sociale de Chenôve,

ARTICLE 2 : Plus généralement de mandater Monsieur le Maire à l'effet d'accomplir toutes démarches et formalités nécessaires.

Madame Sandrine RICHARD reprend place au sein de l'assemblée.

T. FALCONNET – Convention financière entre la ville de Chenôve et le Centre Communal d'Action Sociale de Chenôve, je vais vous présenter cette délibération.

Vous avez la délibération sous les yeux, il s'agit bien entendu des aménagements liés notamment à la sécurisation de l'Hôtel de Ville et du Centre Communal d'Action Sociale, du projet d'établissement du même CCAS. Et donc des travaux d'aménagement des locaux sont envisagés.

La ville de CHENÔVE, est propriétaire de l'ensemble immobilier, mais la Ville et le CCAS



sont deux établissements publics différents, donc il nous faut passer une convention entre la Ville et le CCAS.

Et j'aurais le plaisir de signer cette convention à ces deux titres, c'est un peu schizophrénique comme exercice, mais je le ferai avec grand plaisir. Et donc la Ville de Chenôve assumera en sa qualité de propriétaire une partie du coût d'aménagement à hauteur de 24%. Le coût de cette opération étant évalué à 27 018 € hors taxes.

Le CCAS de Chenôve versera une participation de 20 534 €. Cela a été vu en commission. Et nous aurons à le voter en Conseil d'administration du CCAS.

Y a-t-il des remarques ? Monsieur BRUGNOT vous avez la parole.

Y-M. BRUGNOT – Merci Monsieur le Maire, chers collègues, je suis intervenu simplement en commission pour dire que cela me chagrinait, au niveau juridique, que Monsieur Thierry FALCONNET prenne un contrat avec Monsieur Thierry FALCONNET. Peut-être que Monsieur AUDARD peut nous éclairer. Vous n'allez pas vous contrarier, c'est sûr. Nous voterons pour bien sûr.

T. FALCONNET - Merci Monsieur BRUGNOT.

C'est comme cela, puisque je suis à la fois président du CCAS et Maire. Nous aurions pu éventuellement déléguer sur cette signature le premier adjoint ou la vice-présidente du CCAS. Nous ne l'avons pas fait.

Donc je mets au voix, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie la délibération est à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES

29 POUR

4 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES POUR 2017

Considérant le contexte budgétaire contraint dû notamment à la baisse sensible du principal concours financier de l'État et les réductions consécutives opérées sur les budgets des services, l'enveloppe affectée aux subventions est légèrement réduite par rapport à 2016.

Par conséquent, les attributions individuelles, listées dans le document joint, sont soit maintenues, soit révisées à la baisse, notamment en fonction du degré d'implication dans la vie locale, des avantages en nature accordés par ailleurs et des priorités municipales.

Le montant des subventions affectées s'élève à 854 673 €, auquel s'ajoute une provision non affectée de 102 327 € destinée essentiellement aux associations sportives.

Au total, la Ville de Chenôve consacrera, en 2017, 957 000 € pour soutenir la vie associative et accompagner ses partenaires.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Vu l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2017,

Vu les conventions de partenariat conclues avec les différents partenaires,

Vu l'avis de la commission Finances, Aménagement et Ressources Humaines en date du 25 novembre 2016.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE UNIQUE : De délibérer sur l'attribution des subventions aux associations et autres organismes pour 2017.

T. FALCONNET – Nous allons passer au point numéro 4 : subventions aux associations et autres organismes pour 2017. Je donne la parole à Monsieur VIGREUX.

J. VIGREUX - Le montant des subventions affectées s'élève à 854 673 €, auquel s'ajoute une provision non affectée de 102 035 € destinée essentiellement, mais pas uniquement, aux associations sportives.

Au total, la Ville de Chenôve consacrera, en 2017, 957 000 € pour soutenir la vie associative et accompagner la vitalité de la ville de Chenôve.

T. FALCONNET – Y a-t-il des demandes d'interventions sur ce point ? Madame JACQUOT vous avez la parole.

C. JACQUOT – Merci Monsieur le Maire.

Comme vous avez pu le constater pour 2017, le budget alloué aux associations est de l'ordre de 854 673 €, en effet il représente une baisse tangible de moins 5 % par rapport à 2016. Pour mémoire, je vous rappelle que notre commune ne compte pas moins de 87 associations : Office Municipal Culturel, Office Municipal des Sports, associations



conventionnées et autres organismes. Ces tissus associatifs riches, actifs et diversifiés sont essentiels à la dynamique de notre commune. Nous avons toujours eu la volonté de les accompagner, de les soutenir dans leurs projets. Et nous continuerons dans cette dynamique grâce à une relation de confiance, que nous avons tissée avec les présidents des offices municipaux, culturel, des sports et autres associations conventionnées. Nous avons pu construire ensemble ce budget 2017. Un budget qui, je vous le rappelle, est de l'ordre de 854 673 €. Un budget légèrement en baisse, certes. Mais un budget collaboratif qui a été pensé, élaboré au cours des commissions mixtes et des différentes réunions entre les offices, les acteurs concernés, et Monsieur le Maire. Chacun a parfaitement compris que les enjeux de cette baisse étaient en rapport les enjeux financiers de la commune. Nous sommes dorénavant dans une dynamique du donnant/donnant.

Pour conclure, il va de soi que nous avons besoin du talent de nos associations pour dynamiser nos quartiers. Et pour se faire, nous serons toujours à leurs côtés et à leur écoute. Elles peuvent compter sur l'équipe municipale pour continuer à les aider dans leurs réalisations.

T. FALCONNET – Merci de réaffirmer ce soutien aux associations. Je voudrais les remercier d'ailleurs. Les associations sportives, les associations culturelles, d'avoir consenti effectivement à voir réduites leurs subventions de fonctionnement. C'est difficile de demander des efforts aux associations, en sachant tout ce que vous venez de souligner, et l'engagement du tissu associatif dans notre ville. C'est déjà difficile de demander des efforts aux services, à notre fonctionnement municipal, à envisager effectivement une rationalisation des moyens pour maintenir un service public de qualité. Il n'en reste pas moins que nous remercions vivement les associations, régulièrement de leur engagement et leur investissement. Je prends simplement pour témoignage ce week-end, toutes les associations culturelles, sportives, présentes pour le trail de Chenôve. 60 bénévoles mobilisés pour accueillir près de 400 participants dans le froid, dans la nuit, servir au ravitaillement et pour empêcher que les gens se perdent sur le Plateau. Belle manifestation liée au Téléthon. Et puis toutes les associations de solidarité qui ont participé à Noël Solidaire : les Pionniers avec les enfants. C'est Chenôve !

Il faut veiller à ce que les efforts demandés n'entravent pas la capacité d'action, l'enthousiasme et le dynamisme de nos associations sur le territoire communal.

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Madame CARLIER.

C. CARLIER – Concernant les subventions aux associations, nous nous abstenons. Comme nous l'avons déjà évoqué ici au moins à deux reprises depuis le début de votre mandature, nous n'avons aucun élément nous permettant de connaître quelle est votre politique en matière de répartition des subventions : quels critères précis, quels indicateurs, ...

Si c'est compliqué pour nous d'en dire quelque chose, on a en plus des propositions à faire. Et en plus comme vous le soulignez à l'instant, cette année c'est assez délicat de faire une baisse globale aux associations. Nous, en tout cas, on aurait voulu être un peu plus présent sur ces décisions. Nous ne sommes pas du tout associés à ce travail, où nous aurions peut-être des propositions à faire.

Par conséquent, nous nous abstenons sur ce point et, pour être tout à fait précis, nous nous abstenons sur la baisse des subventions municipales aux associations pour l'année 2017, n'ayant aucun élément de compréhension, aucune visibilité sur la manière dont vous avez procédé pour ces choix.



T. FALCONNET - Madame CARLIER, vous pouvez souffler, je vous réponds. Depuis le 21 septembre 2015, vous êtes associés à la commission mixte OMS/Ville, ce qui ne s'était jamais fait auparavant. Jamais l'opposition, quelle fût républicaine ou autre, n'a été associée dans cette ville à une commission mixte OMS/Ville. Monsieur BLANDIN a été présent à cette commission, il a assisté à tous les débats et d'ailleurs, je le remercie de la qualité de son intervention et de sa participation. Vous êtes associés à la commission mixte OMC/Ville, Office Municipal de la Culture. Vous êtes associés à tous les groupes de travail. Vous pouvez en commission poser toutes les questions. Il n'y a aucun problème de transparence par rapport aux associations. Vous êtes associés à la commission mixte MJC/Ville, à laquelle vous étiez absente, j'en suis désolé, et votre représentant était absent. La MJC, l'OMC et l'OMS, c'est 98 % des subventions de la Ville. Les 2 % restant sont des associations de solidarité que nous avons sorties cette année de l'OMC, pour les confier au CCAS. Vous êtes membre du Conseil d'Administration du CCAS. Nous allons examiner les subventions des associations de solidarité lors de notre prochain conseil du CCAS.

Que vous ne décidiez pas des attributions, de subventions, c'est normal. Je vous rappelle que vous êtes dans l'opposition. Que vous ne soyez pas informés des choses, je m'inscris en faux. Maintenant, que cela vous serve de prétexte pour vous abstenir, je le déplore, je le regrette. Mais si vous avez des propositions à faire, les critères ont été expliqués à Monsieur BLANDIN. On a expliqué tous les critères des associations sportives lors de la commission OMS/Ville, OMC c'est pareil ! Je veux bien mais il ne faut pas demander au Maire de Chenôve d'être plus républicain que la République. J'en suis désolé, mais ne nous instruisez pas un faux procès. On a fait de grands efforts, je vous remercie d'ailleurs de les souligner. Et puis vous êtes associés à tout, jusqu'au groupe de travail sur la sectorisation scolaire, groupe de travail technique auquel M. BLANDIN participe également. Alors que cela, c'est du travail de majorité. Quand vous serez dans la majorité, j'espère que vous serez aussi respectueuse de l'opposition que nous le sommes.

Y a-t-il d'autres prises de parole ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Trois abstentions. Je vous remercie la délibération est adoptée, et les associations, je pense, nous en remercieront.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A LA MAJORITE ces propositions par :

VOTES

25 POUR

4 ABSTENTIONS :

M. BRUGNOT - Mme MARINO - Mme CARLIER - M. BLANDIN

5 - BUDGET 2016 – DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Cette dernière décision modificative de l'exercice apporte les ultimes ajustements avant la clôture de l'exercice.

En investissement, est inscrite une enveloppe de 57 035 €, dont 41 800 € sont financées intégralement par des recettes équivalentes. Il s'agit de l'aménagement de bureaux dans les locaux du CCAS (20 534 €) avec une participation à même hauteur du bénéficiaire des travaux, et des avances versées aux entreprises dans le cadre des marchés des vestiaires et de l'hôtel de ville.

La seule dépense nouvelle concerne le solde de la subvention attribuée à ORVITIS pour l'opération sur l'immeuble Lamartine (15 235 €).

En fonctionnement, outre le reversement à Très d'union du produit de la braderie et un complément sur la subvention à la MDEF au titre du PLIE, les charges exceptionnelles sont augmentées à hauteur de 27 000 €, pour l'indemnisation du titulaire du marché annulé (13 300 €) et la régularisation des rattachements de prestations de la CAF.

Enfin, cette décision comporte des transferts de crédits à la fois entre chapitres et entre sections, et un ajustement à la baisse de l'emprunt à hauteur de 134 765 €, après inscription du produit des taxes d'aménagement.

Vu les budgets primitif et supplémentaire 2016 et la décision modificative n°1,

Vu l'avis de la commission Finances, Aménagement et Ressources Humaines en date du 25 novembre 2016,

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE UNIQUE : D'adopter la décision modificative n°2 au budget 2016.

T. FALCONNET - Décision modificative numéro 2, Monsieur VIGREUX, vous avez la parole.

J. VIGREUX - Pour rester synthétique, il s'agit de la dernière décision modificative de l'exercice.

En investissement, est inscrite une enveloppe de 57 035 euros dont 41 800 sont financés intégralement par des recettes équivalentes.

Il s'agit d'aménagement de bureaux dans les locaux du CCAS pour 20 534 euros, avec une participation à la même hauteur au bénéficiaire des travaux et des avances versées aux entreprises dans le cadre des marchés des vestiaires et de l'Hôtel de ville. La seule dépense nouvelle concerne le solde de la subvention attribuée à ORVITIS pour l'opération de l'immeuble Lamartine pour une somme de 15 235 euros.

En dehors de l'investissement, en fonctionnement, outre le reversement à Très d'Union du produit de la braderie et un complément sur la subvention à la Maison de l'Emploi et de la Formation au titre du PLIE, les charges exceptionnelles sont complétées à hauteur de

27 000 €, pour l'indemnisation du titulaire du marché annulé (13 300 €) et la régularisation des rattachements de prestations de la CAF.

Enfin, cette décision comporte des transferts de crédits à la fois entre chapitres et entre sections, et un ajustement à la baisse de l'emprunt à hauteur de 134 765 €, après inscription du produit des taxes d'aménagement.

Donc voilà la présentation de cette DM de manière la plus synthétique possible.

T. FALCONNET - Merci Monsieur VIGREUX. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas. Je la mets aux voix. Qui est contre? Qui s'abstient? 4 abstentions.
Je vous remercie la délibération est adoptée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A LA MAJORITE ces propositions par :

VOTES

25 POUR

4 ABSTENTIONS :

M. BRUGNOT - Mme MARINO - Mme CARLIER - M. BLANDIN

SOLIDARITE**6 - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE CHENÔVE ET LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DU BASSIN DIJONNAIS RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI**

Porté par la Maison de l'Emploi et de la Formation du Bassin Dijonnais (MDEF), le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) a pour objectif de proposer aux personnes rencontrant des difficultés d'insertion un accompagnement renforcé et personnalisé afin de favoriser leur accès à l'emploi.

Engagée depuis de nombreuses années dans les politiques d'insertion, la Ville de Chenôve souhaite soutenir les actions conduites dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi en participant à hauteur de 21.572,40 € à la programmation 2016.

Les engagements réciproques de la Ville de Chenôve et de la MDEF ainsi que les modalités de versement de la participation financière de la Ville de Chenôve au titre de la programmation 2016 du PLIE sont précisés dans la convention annexée à la présente délibération.

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Solidarité, Tranquillité publique, Cohésion sociale et urbaine, et Citoyenneté en date du 22 novembre 2016,

Vu l'avis de la commission Finances, Aménagement et Ressources Humaines en date du 25 novembre 2016,

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 21.572,40 € à la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dijonnais au titre de la programmation 2016 du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi,

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention fixant les engagements réciproques de la Ville de Chenôve et de la MDEF,

ARTICLE 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et démarches inhérentes au dossier.

T. FALCONNET - Monsieur VIGREUX, convention entre la commune de Chenôve et la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dijonnais relative à la mise en œuvre du plan local à l'insertion et l'emploi, vous avez la parole.

Monsieur VIGREUX reprend les termes de la délibération.

T. FALCONNET - C'est une délibération habituelle. Madame RICHARD, vous avez la parole.

S. RICHARD - Juste une observation de forme pour regretter le retard dans l'adoption de cette délibération puisqu'elle prend fin le 31 décembre 2016 soit dans quelques jours.



T. FALCONNET - Vous avez raison. Merci de cette observation.

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? En sachant que la MDEF a changé de gouvernance, puisque le directeur général de la Maison de l'Emploi a changé que le Président de la Maison de l'Emploi a changé également. Et donc pour une fois, le retard n'est pas totalement imputable à la ville de Chenôve. Je tiens à le préciser quand même. C'est Madame CHARRET-GODARD qui assure la présidence.

Je mets aux voix. Qui est contre? Qui s'abstient ? Cette convention est adoptée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES
29 POUR

RESSOURCES HUMAINES

7 - APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER JANVIER 2017

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que le tableau des emplois doit être mis à jour afin de permettre :

- De nommer les agents qui vont bénéficier, après avis de la Commission Administrative Paritaire correspondante, d'avancements de grades au cours de l'année 2017,
- D'intégrer les transferts de personnel entre la Ville et le CCAS, suite à la réorganisation des services,
- De recruter de nouveaux agents suite à des mutations récentes,
- De prendre en compte les départs en retraite intervenus ou à venir,

Considérant que le document qui sera annexé respectivement au Budget Primitif 2017, qui en tiendra donc compte dans la détermination des crédits inscrits en matière de personnel, et au Compte Administratif 2016, est joint à la présente délibération, et permet donc d'apprécier précisément les modifications proposées ainsi que le fondement des recrutements et des rémunérations,

Considérant que le Comité Technique a été consulté lors de sa séance en date du 8 novembre 2016,

Vu l'avis de la commission Finances, Aménagement et Ressources Humaines en date du 25 novembre 2016,

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'adopter le tableau des effectifs au 1er janvier 2017,

ARTICLE 2 : De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017.

T. FALCONNET - Nous sommes dans l'approbation du tableau des effectifs au 1er janvier 2017. C'est une petite anomalie, mais il ne vous aura pas échappé, puisque vous êtes attachés les uns et les autres à la forme, que nous avons déjà adopté le tableau des effectifs puisqu'il était joint au budget que vous avez reçu. A partir du moment où nous n'avons adopté le budget, le tableau des effectifs étant lié au budget, nous avons de fait adopté le tableau des effectifs. Mais pour vous montrer que nous avons aucun souci sur cette question et que nous voulons travailler là aussi en transparence, je vous présente la délibération sur le tableau des effectifs.

Monsieur le Maire reprend la délibération dans les grandes lignes.

Y a-t-il des demandes d'interventions ? Madame RICHARD, vous avez la parole.

S. RICHARD - Monsieur le Maire, permettez-moi de formuler trois observations sur le tableau des emplois.



La première concernant l'augmentation du nombre de postes catégorie emplois fonctionnaires qui passent de 435 à 440 en 2017, soit une augmentation de 5 postes supplémentaires sur la filière animation. Est-ce que cela a un rapport avec les NAP? C'est ma première question.

La deuxième question porte sur les agents du dispositif Sécur-école qui prévoyait 5 postes ouverts en 2016 et 0 poste en 2017. Est-ce que nous assistons à la suppression de ce service ou bien il sera repris par la police municipale ?

La troisième intervention. Il est fait état de mutations récentes, j'aurais voulu savoir le nombre de mutations concernées. Et quels services étaient impactés?

T. FALCONNET - Première question. Réponse : oui.

Il s'agit de 5 postes qui ont été créés pour assurer les nouvelles activités périscolaires qui sont en augmentation, non pas sur la masse des activités proposées, mais parce que tout simplement les NAP sont très attractives sur la ville. Il y a de plus en plus d'enfants qui fréquentent les NAP. Nous avons été obligés pour respecter les taux d'encadrement d'embaucher ces 5 emplois.

Sécur-école, cela fait partie de ce que je tentais d'expliquer à M. ESMONIN, nous sommes dans une démarche de mutualisation. Nous avons des emplois spécifiques sur le dispositif Sécur-école que nous avons mutualisé avec des agents municipaux du service scolaire qui assurent plusieurs missions (celle de Sécur-école le matin aux heures de sortie des classes et assurent d'autres missions, notamment d'animation dans les NAP ou du ménage de l'entretien des bâtiments communaux). Je précise qu'ils ont été formés pour cela. Donc, c'est de la mutualisation et on tente de limiter les effets de l'augmentation de la masse salariale en mutualisant.

Est-ce que vous pouvez reposer votre troisième question? Parce que vous ne voulez pas de noms, j'imagine ?

S. RICHARD - Il est fait état, dans le corps de la délibération, de mutations récentes. J'aurais voulu savoir le nombre de mutations concernées. Et quels services étaient impactés?

T. FALCONNET - Madame FALCONE, pouvez-vous me donner le chiffre des mutations ? J'en ai deux en tête.

J. FALCONE – Trois.

T. FALCONNET - Deux cadres de catégorie A : un emploi fonctionnel et un emploi de cabinet, et un emploi au Cèdre.

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Il ne vous aura pas échappé que nous avons ouvert un certain nombre de postes dans des catégories. C'est parce que, toujours dans le souci de la gestion prévisionnelle des effectifs et de la progression des carrières de nos agents, certains agents de la collectivité sont éligibles pour changer de grade. Cette année, nous avons ouvert les postes. Il ne s'agit pas de les pourvoir mais le cas échéant de pourvoir les postes pour permettre à des agents d'une catégorie inférieure d'être affectés dans la catégorie supérieure. Et nous supprimerons le poste dans la catégorie inférieure.

Y a-t-il d'autres demandes d'éclaircissements ? Je n'en vois pas? Qui est contre? Qui s'abstient ? 4 abstentions. Je vous remercie la délibération est adoptée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A LA MAJORITE ces propositions par :

VOTES

25 POUR

4 ABSTENTIONS :

M. BRUGNOT - Mme MARINO - Mme CARLIER - M. BLANDIN

ADMINISTRATION GENERALE**8 - PROJET D'EXTENSION DE L'ACTIVITE EQUESTRE IMPLANTEE SUR LE PLATEAU DE CHENÔVE LIE A L'INSTALLATION DE L'ASSOCIATION EQUI-SENS HANDI CHEVAL BOURGOGNE : BAIL A CONSTRUCTION**

Il est rappelé que par délibération du 29 juin 2015, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur le projet de l'association Equi-Sens et la poursuite des démarches engagées par cette dernière en vue de son installation à proximité du Cercle Hippique Dijonnais.

L'association Equi-Sens installée actuellement à ASNIERES LES DIJON (21380), 16 rue de Messigny, accompagne depuis plus de 12 ans des personnes en situation de handicap psychique, physique, relationnel ou en souffrance, dans le cadre d'objectifs thérapeutiques ou de loisirs avec le cheval comme partenaire privilégié. Ses interventions et les effets bénéfiques de telles interventions sont reconnus, notamment par les professionnels de santé.

Jusqu'à présent installée sur un terrain en location équipé de structures démontables et compte tenu du développement de l'activité projeté par l'association, il a été envisagé une installation à proximité du Cercle Hippique Dijonnais propice au développement d'une dynamique concertée voire partagée, et ce sur partie de la parcelle A 15, propriété de la commune de Chenôve (voir extrait du plan cadastral).

L'insertion architecturale dans l'environnement a été prise en compte outre le respect des prescriptions du Plan Local d'Urbanisme.

Aujourd'hui, l'association ayant poursuivi ses démarches bénéficie du financement propre à réaliser les travaux d'aménagement correspondant à un ensemble bâti composé notamment d'un manège couvert d'environ 600 m², d'écuries, de locaux de stockage, de locaux dits administratifs (bureaux, accueil et sanitaires notamment), d'un abri ouvert, l'ensemble d'une superficie totale de l'ordre de 1110 m² outre un parking 5 places et l'accès au bâtiment correspondant à 250 m². Le permis de construire a été déposé le 9 novembre dernier (voir plan masse et notice explicative).

Cette construction implantée sur partie de la parcelle cadastrée section A n° 15, propriété de la commune, sur une assise foncière d'une superficie totale de l'ordre de 3940 m² correspondant au bâti et ses abords occuperait plus précisément un foncier en retrait de quelques mètres des chemins existants au Nord, à l'Ouest et au Sud, d'une part, et jusqu'aux limites d'implantation du Cercle Hippique côté Est d'autre part.

Il est en conséquence proposé de mettre à disposition ce foncier nécessaire à l'implantation de l'équipement décrit plus haut sur partie de la parcelle A n° 15, ce dans le cadre d'un bail à construction qui pourrait être d'une durée de 70 années compte tenu de l'importance et des caractéristiques du programme de construction auxquelles s'engage l'association locataire.

Le loyer serait fixé à l'euro symbolique en contrepartie de l'obligation de construire, de la réalisation du programme de construction tel que décrit dans l'acte et de l'usage auquel est destiné l'immeuble (activités de thérapie liées à l'approche du cheval et à ses soins dans le cadre de l'accompagnement de la personne en situation de handicap), qui ne pourront faire l'objet de modifications sans le consentement préalable et écrit de la commune de Chenôve.



Par ailleurs le retour à la commune de Chenôve dudit immeuble à l'issue du présent bail s'effectuerait sans indemnité, que ce bail expire à l'arrivée de son terme ou qu'il résulte d'une résiliation en particulier en cas d'inexécution par le locataire de l'une de ses obligations.

Le présent bail serait par ailleurs consenti et accepté sous les conditions suspensives suivantes :

- Non contestation de la présente délibération et de toute autre délibération éventuelle nécessaire à l'aboutissement du présent projet dans le délai de recours contentieux et administratif de deux mois,

- Obtention du permis de construire et absence de contestation de l'autorisation de construire dans le délai de recours contentieux,

- Obtention du permis de construire et absence de retrait administratif dans le délai de trois mois.

Ainsi, dans l'attente de la réalisation de ces conditions, il convient de signer préalablement une promesse de bail à construction.

Vu le courriel de la Direction Générale des Finances Publiques du 9 novembre 2016 informant que la demande d'évaluation de la valeur locative du bien ne pourra faire l'objet d'un retour dans le délai d'un mois mais le 23 décembre au plus tard,

Vu l'extrait du plan cadastral, le plan masse et la notice explicative annexés au présent rapport,

Vu l'avis de la commission Finances, Aménagement et Ressources Humaines en date du 25 novembre 2016.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'autoriser la location au profit de l'association Equi-Sens Handi Cheval Bourgogne de partie de la parcelle cadastrée A n° 15 telle qu'identifiée dans l'exposé ci-dessus, sous la forme d'un bail à construction précédé d'une promesse de bail à construction, ce dans l'attente de la réalisation des conditions suspensives susvisées,

ARTICLE 2 : De fixer le montant du loyer à l'euro symbolique et la durée du bail à 70 années compte tenu des obligations à la charge du locataire telles que précédemment exposées,

ARTICLE 3 : D'approuver le projet de promesse de bail à construction et autoriser Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale,

ARTICLE 4 : De mandater Monsieur le Maire à l'effet d'engager toutes démarches et formalités nécessaires et de signer tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

T. FALCONNET - Nous en sommes maintenant au projet d'extension de l'activité équestre implantée sur le plateau de Chenôve, lié à l'installation de l'association Equi-sens Handicap Cheval Bourgogne : bail à construction.

Je vais demander à Monsieur Jean-Jacques BERNARD de nous présenter la délibération qui a fait déjà l'objet d'un article dans la presse locale.

J-J. BERNARD - Merci Monsieur le Maire.

Monsieur Jean-Jacques BERNARD reprend les termes de la délibération.

T. FALCONNET - Merci Monsieur BERNARD de votre engagement, au titre de votre délégation au développement durable sur ce beau projet. Je voudrais remercier chaleureusement l'ex-présidente du Cercle Hippique Dijonnais, Véronique GIRARD, qui durant son mandat a ouvert ce cercle hippique, d'abord aux catégories sociales les plus défavorisées, en faisant un gros effort d'ouverture, de travail, notamment en direction des jeunes des quartiers, et puis ensuite en ouvrant la pratique sportive de l'équitation au handicap. Elle a apporté une impulsion très forte dans ce domaine et je voudrais qu'on lui rende hommage pour son action parce qu'elle a quitté avec beaucoup de tristesse et de soulagement aussi, parce que c'est une grosse boutique, le Cercle Hippique Dijonnais. Elle aura échoué sur une chose lorsqu'elle avait proposé le changement de dénomination du CHD en cercle hippique Dijon-Chenôve. Les licenciés tenaient à la première dénomination parce que, vous le ne savez peut-être pas, le CHD est sur deux communes différentes. Le siège social, les bureaux sont sur Dijon et une partie du centre d'entraînement est sur Chenôve.

Y a-t-il des demandes d'interventions, de précisions? Je n'en vois pas? Qui est contre? Qui s'abstient? Je vous remercie. Cette délibération est adoptée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES

29 POUR

9 - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC D'ASSURANCE « RISQUES STATUTAIRES »

Suite à une procédure d'appel d'offres ouvert, menée par la commune de Chenôve, en tant que coordonnateur du groupement de commandes constitué de la commune et du CCAS de Chenôve, le marché public d'assurance « risques statutaires » avait été attribué au Cabinet PILLIOT, sis 19 rue de Saint-Martin, 62120 AIRE SUR LA LYS pour une durée de 4 ans et 6 mois à compter du 1er juillet 2015.

Par courrier recommandé en date du 23 juin 2016, réceptionné en mairie le 24 juin 2016, le Cabinet PILLIOT procédait à la résiliation dudit marché, conformément à l'article 5.4 de son acte d'engagement.

C'est dans ces conditions, que la commune de Chenôve, coordonnateur du groupement de commandes constitué de la commune et du CCAS de Chenôve, a dû relancer une procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles 25, 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, s'agissant de l'assurance « risques statutaires », dont les formalités de publicité et de mise en concurrence ont été effectuées le 20 octobre 2016, la date de remise des offres étant fixée au 21 novembre 2016 à 12h00.

Les caractéristiques essentielles du marché sont les suivantes :

- Le marché est composé d'un lot unique : Assurance « Risques Statutaires »,
- Il est conclu pour une durée courant du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019,
- Il a pour objet le remboursement par le titulaire du marché des prestations incombant à la collectivité en application des textes législatifs et réglementaires vis-à-vis des agents affiliés à la CNRACL. Il s'agit plus précisément des risques « décès » et « accident du travail et maladies professionnelles »,
- Le marché d'assurance « risques statutaires a été estimé pour la commune de Chenôve à 253 530,00 € HT.

Vu l'avis de la commission Finances, Aménagement et Ressources Humaines en date du 25 novembre 2016.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché d'assurance « risques statutaires » aux conditions exposées ci-dessus,

ARTICLE 2 : Plus généralement de mandater Monsieur le Maire à l'effet d'accomplir toutes formalités et démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

T. FALCONNET - Et je me redonne la parole pour l'autorisation de signature du marché public d'assurance "risques statutaires".

Monsieur le Maire explicite et synthétise la délibération.

T. FALCONNET - Y a-t-il des demandes d'interventions ? Madame RICHARD, vous avez la parole.



S. RICHARD - Monsieur le Maire, peut-on connaître les raisons de la résiliation de ce marché public puisqu'il a été rompu il y a moins d'un an après sa notification?

T. FALCONNET - Aucune explication. Rupture unilatérale du contrat.

S. RICHARD - Dans l'acte d'engagement, il n'y avait pas de possibilité pour la ville d'obtenir un remboursement ou une compensation?

T. FALCONNET - Je pense que cela était prévu.

S. RICHARD - Parce que ce soir, il est beaucoup fait état, dans d'autres délibérations, de protocole transactionnel avec des résiliations de marché public. Etant donné qu'il y a une résiliation à l'initiative du bénéficiaire, juridiquement, je ne sais pas si la ville était enclin à demander une indemnité.

T. FALCONNET - Dans mon oreille, on me dit que non. Donc je fais confiance aux services. Je pense que cela a été vu bien entendu par le service juridique et RH. Mais cela arrive. Certains contrats ne prévoient pas des clauses de remboursement, d'indemnité. Cela devait être le cas pour ce marché d'assurance. Je n'ai pas d'informations complémentaires à vous donner.

C'est une liberté du cocontractant, me dit-on.

Y a-t-il des remarques sur ce dossier? Je n'en vois pas. Donc je mets aux voix. Qui est contre? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Il est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES

29 POUR

10 - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LE TITULAIRE DU MARCHÉ PA2013-26 APPROVISIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE CHENÔVE ET DU CCAS EN PRODUITS D'HYGIÈNE ET D'ENTRETIEN AINSI QU'EN PETITS MATÉRIELS DE NETTOYAGE

La commune de Chenôve et le CCAS de Chenôve ont conclu, dans le cadre de la convention de constitution du groupement de commandes, en application de l'article 8 de l'ancien code des marchés publics de 2006, avec la société PRO HYGIENE SERVICE, dont le siège social se situait, 14 rue de l'Industrie – 67640 FEGERSHEIM, le marché n° PA2013-26 notifié le 5 février 2014, portant sur l'approvisionnement des services municipaux de la ville de Chenôve et du CCAS en produits d'hygiène et d'entretien ainsi qu'en petits matériels de nettoyage, marché à bons de commande conclu pour une durée courant de sa date de notification, soit le 5 février 2014 au 31 décembre 2017, aux montants suivants :

- Pour la commune de Chenôve : minimum garanti de 90 000 euros HT et maximum de 180 000 euros HT,
- Pour le CCAS de Chenôve : minimum garanti de 4 000 euros HT et maximum de 15 000 euros HT.

Par avenant n° 1, ORAPI HYGIENE EST, dont le siège social se situait, 14 rue de l'Industrie, 67640 FEGERSHEIM, est devenu titulaire du marché n° PA2013-26 suite à l'acquisition par ORAPI HYGIENE EST de la société PRO HYGIENE SERVICE.

Par avenant n° 2, ORAPI HYGIENE (nom commercial : ARGOS – ORAPI HYGIENE), dont le siège social se situe, 12 rue Pierre Mendès-France, 69120 – VAULX-EN-VELIN, est devenu titulaire du marché n° PA2013-26 suite à la fusion par absorption de ORAPI HYGIENE EST.

Au cours de l'exécution du marché, de nombreuses problématiques, telles que détaillées dans le protocole transactionnel joint à la présente délibération, et plus particulièrement :

- Substitution par la société, du titulaire du marché sans l'accord de la commune de Chenôve,
 - Substitution par la société, des produits du bordereau de prix unitaires sans l'accord de la commune de Chenôve,
 - Retards de livraison,
 - Erreurs de produits livrés,
 - Erreurs de lieux de livraisons,
 - Erreurs dans les mises à jour des plans de nettoyage et des protocoles...
- ont rendu impossible une bonne exécution dudit marché.

Ces difficultés ont été signalées par courriers et de nombreux courriels à la société sans pour autant être solutionnées, ORAPI HYGIENE EST puis ORAPI HYGIENE étant dans l'impossibilité de respecter les engagements du marché n° PA2016-23.

Dans ces conditions et dans le respect des intérêts des deux parties et après concessions réciproques, la commune de Chenôve, le CCAS de Chenôve et ORAPI HYGIENE ont décidé de régler, à l'amiable et sous la forme d'une transaction (ci-jointe en annexe), les différends de toute nature dans le but d'éviter toute procédure contentieuse, longue, coûteuse et aléatoire et s'interdisent réciproquement toute action, contentieuse ou non, relative au présent litige.

La commune de Chenôve s'engage notamment à :



- Ne pas faire valoir son droit de résiliation unilatérale des marchés pour faute du titulaire à ses frais et risques conformément à l'article CP.8 du CCP du marché n° PA2013-26 et renonce à l'exercice de tout recours présent ou futur qui pourrait naître des difficultés d'exécution du marché objet de la transaction.

- Exonérer du paiement de la somme de 3 590,00 €, ORAPI HYGIENE, correspondant à la moitié des pénalités de retard dues par la société à la commune de Chenôve.

- S'engage à payer la somme de 16 411,37 € HT à ORAPI HYGIENE correspondant au montant des bons de commande émis par la commune de Chenôve transmis à ORAPI HYGIENE depuis le 3 novembre 2015 jusqu'au 10 juin 2016 inclus restés à ce jour non soldés soit 17 144,40 € HT, moins le montant des produits commandés à ce jour non livrés et n'ayant pas fait l'objet d'avoir soit 733,03 € HT.

En contrepartie, ORAPI HYGIENE s'engage notamment à :

- Renoncer au paiement par la commune de Chenôve du minimum garanti sur la durée totale du marché n° PA2013-26 soit 90 000 € HT,

- Accepter le paiement, uniquement des montants tels que précisés ci-dessus, soit 16 411,37 € HT.

- A payer les pénalités de retard diminuées à hauteur de la moitié, à savoir 3 590,00 €.

Vu les articles 2044 et suivants du code civil qui précisent les conditions d'une transaction,

Vu les articles L622-1 et suivants du Code de Commerce,

Vu la circulaire du 7 septembre 2009 relative au recours à la transaction pour la prévention et le règlement des litiges portant sur l'exécution des contrats de la commande publique,

Vu l'avis de la commission Culture, Éducation, Jeunesse et Sports en date du 24 novembre 2016,

Vu l'avis de la commission Finances, Aménagement et Ressources Humaines en date du 25 novembre 2016.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel concernant le marché n° PA2013-26 portant sur l'approvisionnement des services municipaux de la ville de Chenôve et du CCAS en produits d'hygiène et d'entretien ainsi qu'en petits matériels de nettoyage, aux conditions exposées,

ARTICLE 2 : D' autoriser à y apporter toutes modifications de détail ne remettant pas en cause ses modalités essentielles,

ARTICLE 3 : D'exonérer pour moitié ORAPI HYGIENE du paiement des pénalités de retard soit 3 590,00 €,

ARTICLE 4 : D'autoriser plus généralement Monsieur le Maire à signer tout acte utile et à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision.

T. FALCONNET - Je vais poursuivre avec l'autorisation de signature d'un protocole



transactionnel avec le titulaire d'un marché pour l'approvisionnement des services municipaux de la ville de Chenôve et le CCAS en produits d'hygiène et d'entretien ainsi qu'en petits matériels de nettoyage.

Vous avez la délibération devant les yeux.

Monsieur le Maire fait part des détails de la délibération à l'assemblée.

T. FALCONNET - Y a-t-il des demandes d'interventions ? On est clairement dans la négociation qui n'est pas au désavantage de la ville. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Cette délibération est adoptée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES
29 POUR

11 - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LE TITULAIRE CONCERNANT LE LOT 2 DU MARCHÉ PA2016-03 DE FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN MODULE DE SANITAIRE AUTOMATIQUE ET D'UN MODULE DE VESTIAIRE POUR GARDIEN, COURS GÉNÉRAL DE GAULLE A CHENÔVE

La commune de Chenôve a conclu avec MOBILIER URBAIN BEAUJOLAIS, un marché, n° PA2016-03, portant, s'agissant du lot 2, sur la « Fourniture et installation d'un module de sanitaire automatique et d'un module de vestiaire pour gardien, Cours Général de Gaulle à Chenôve », pour une durée de 12 semaines à compter du 28 juin 2016, date de sa notification. Par avenant en date du 27 septembre 2016, notifié le 28 septembre 2016, conclu en raison de difficultés liés au raccordement des sanitaires aux réseaux, la durée du marché n° PA2016-03, a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2016 inclus.

Or, au cours du dernier trimestre 2016, la commune de Chenôve a constaté que l'implantation d'un module de sanitaire automatique et d'un module de vestiaire pour gardien, Cours Général de Gaulle à Chenôve ne correspondait plus à la vision générale de définition du parc urbain. En effet, ce dernier a dû être sécurisé au cours de l'été 2016, afin d'éviter toute intrusion de véhicules de type deux roues motorisées, sur cet espace de détente et de loisirs. Cette adaptation rendue nécessaire suite aux nombreuses incivilités, a modifié l'organisation générale du parc urbain. L'implantation d'un module de sanitaire automatique et d'un module de vestiaire pour gardien n'apparaît donc plus aujourd'hui en cohérence avec les travaux de sécurisation réalisés.

Toutefois, MOBILIER URBAIN BEAUJOLAIS a commandé en juillet et août 2016 une partie des fournitures et matériel nécessaire à la fourniture et l'installation d'un module de sanitaire automatique et d'un module de vestiaire pour gardien.

Dans ces conditions et dans le respect des intérêts des deux parties et après concessions réciproques, la commune de Chenôve, et MOBILIER URBAIN BEAUJOLAIS ont décidé de régler, à l'amiable et sous la forme d'une transaction (ci-jointe en annexe), les différends de toute nature dans le but d'éviter toute procédure contentieuse, longue, coûteuse et aléatoire et s'interdisent réciproquement toute action, contentieuse ou non, relative au présent litige.

La commune de Chenôve s'engage notamment à :

- Ne pas faire valoir son droit à résiliation unilatérale du lot 2 du marché n° PA2016-03 pour motifs d'intérêt général sans que MOBILIER URBAIN BEAUJOLAIS puisse prétendre à indemnité conformément aux dispositions de l'article AP.9 du CCAP dudit marché et renonce à l'exercice de tout recours présent ou futur qui pourrait naître des difficultés d'exécution du marché objet de la présente transaction.
- A rembourser à MOBILIER URBAIN BEAUJOLAIS les sommes engagées par cette dernière, soit 11 091,84 € HT tels que détaillés dans le protocole joint à la présente délibération.

En contrepartie, MOBILIER URBAIN BEAUJOLAIS s'engage notamment à :

- Accepter le paiement uniquement de la somme de 11 091,84 € HT correspondant aux fournitures et matériel effectivement commandés par ses soins pour la réalisation de la prestation, fourniture et installation de modules sanitaire automatique et vestiaire pour gardien.
- Renoncer au montant forfaitaire de 59 900,00 € HT prévu initialement au marché.

Vu les articles 2044 et suivants du code civil qui précisent les conditions d'une transaction,



Vu les articles L622-1 et suivants du Code de Commerce,

Vu la circulaire du 7 septembre 2009 relative au recours à la transaction pour la prévention et le règlement des litiges portant sur l'exécution des contrats de la commande publique,

Vu l'avis de la commission Finances, Aménagement et Ressources Humaines en date du 25 novembre 2016.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel relatif au lot 2 du marché, n° PA2016-03, « Fourniture et installation d'un module de sanitaire automatique et d'un module de vestiaire pour gardien, Cours Général de Gaulle à Chenôve », aux conditions exposées,

ARTICLE 2 : D' autoriser à y apporter toutes modifications de détail ne remettant pas en cause ses modalités essentielles,

ARTICLE 3 : D'autoriser plus généralement Monsieur le Maire à signer tout acte utile et à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision.

T. FALCONNET - Et nous allons évoquer l'avis sur les ouvertures dominicales pour 2017 pour les commerces...

Rumeurs dans la salle.

T. FALCONNET - Pardon, oui j'ai oublié le sanitaire sur le cours Général de Gaulle. et je donne immédiatement la parole à Monsieur RAILLARD.

L. RAILLARD - A l'origine, l'an dernier, nous avons convenu de construire sur le parc urbain un sanitaire public avec un local pour un gardien. Or, nous avons procédé à la sécurisation du parc urbain suite aux problèmes d'incivilité qui ont dérangé bon nombre de concitoyens, dispositif qui tend à faire ses effets. Du fait de ce réaménagement et de cette sécurisation, il n'est plus nécessaire d'avoir un gardien sur le parc urbain. Donc, nous devons signer un protocole transactionnel avec la société Mobilier urbain beaujolais.

Cependant la société Mobilier urbain beaujolais avait acheté quelques fournitures en vue de débiter les travaux. Les dépenses étaient de l'ordre d'un peu plus de 13 000 Euros et le protocole nous permet de rembourser cette somme déjà engagée par la société. Donc, une dépense supplémentaire imprévue. Et le protocole prévoit que la société renonce au 59 000 euros HT prévus initialement au marché.

Monsieur RAILLARD synthétise la délibération.

T. FALCONNET - Je voudrais faire une précision. Ce n'est pas uniquement pour des raisons liées aux problèmes de tranquillité publique, mais c'est aussi parce que cela coûtait très cher. Nous avons souhaité limité des investissements. Je n'ai plus le chiffre exact en tête, mais on était sur une somme conséquente. Comme les choses se sont sensiblement

améliorées sur le parc urbain, nous avons décidé de ne pas procéder à cet investissement qui n'était plus aujourd'hui aussi utile que précédemment.

Y a-t-il des demandes d'éclaircissements sur cette décision? Je n'en vois pas Qui est contre? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES

29 POUR

12 - AVIS SUR LES OUVERTURES DOMINICALES POUR 2017 DES COMMERCES DE DETAIL EMPLOYANT DES SALARIES

Chaque année un accord sur l'harmonisation et la réduction des ouvertures dominicales des commerces de détail de l'agglomération est signé avec les différents partenaires, organisations patronales et syndicales auxquelles sont associés l'Unité Territoriale de Côte d'Or, le Grand Dijon et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Or.

C'est au vu de cet avis et conformément aux articles L 3132-26 et R 3132-21 du Code du Travail que le maire peut autoriser la suppression du repos hebdomadaire dans les établissements de commerce de détails.

La loi n° 2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi « MACRON », a apporté des modifications à ce dispositif en portant à douze au lieu de cinq le nombre maximum de dimanches pour lesquels le repos hebdomadaire pourrait être supprimé. Par ailleurs, elle prévoit de solliciter l'avis du conseil municipal préalablement à la décision du maire.

Au titre de l'année 2016, la suppression de quatre dimanches a été proposée par les signataires de cet accord et retenue par les maires de l'agglomération (10 janvier, 26 juin, 11 et 18 décembre 2016).

Pour l'année 2017, tous les commerces de détail de l'agglomération dijonnaise seraient autorisés à ouvrir leurs établissements et à occuper du personnel salarié sous réserve des dispositions préfectorales les concernant, les dimanches 15 janvier, 2 juillet, 3, 10 et 17 décembre 2017.

Vu les articles L 3132-26 et R 3132-21 du Code du Travail,

Vu l'avis de la Commission Finances, Aménagement et Ressources Humaines en date du 25 novembre 2016.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE UNIQUE : D'émettre un avis favorable sur cette proposition d'ouverture à cinq dimanches aux dates précisées à l'exposé ci-dessus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, PREND ACTE.

T. FALCONNET - Je voudrais vous présenter cette délibération **qui ne fera pas l'objet d'un vote mais d'un avis.**

Présentation de la délibération.

T. FALCONNET - J'ouvre la discussion sur ce point. J'ajoute que Dijon, vous le savez, va vraisemblablement (et nous le souhaitons tous passer) en zone touristique internationale. Cela devrait concerner l'Hyper-centre de Dijon et la Cité internationale de la gastronomie. Et au titre de cette classification en zone touristique internationale, les commerces pourraient ouvrir 12 dimanches, c'est-à-dire le maximum que la loi dite MACRON autorise. Sachez que les organisations patronales, organismes consulaires font pression actuellement pour que

cette ouverture de 12 dimanches soit étendue à l'ensemble de l'agglomération dijonnaise. Si les commerces sont ouverts dans l'Hyper-centre, ils se disent pourquoi pas chez nous alors que la zone touristique internationale va bénéficier de cette ouverture. Nous avons eu le débat entre nous, au sein du Grand Dijon, avec les maires de l'agglomération. J'ai émis les plus grandes réserves sur une extension maximale parce que je pense que 5 dimanches, c'est déjà beaucoup. Ce sont des salariés qui, avec des compensations financières plus ou moins intéressantes, avec des contraintes de travailler un dimanche plus ou moins forcé. Et je reste très attentif aux conditions de travail et de repos des salariés. C'est un peu notre ADN dans cette municipalité. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Madame CARLIER.

C. CARLIER - Par rapport au discours que vous venez de prononcer : petit rappel, M. MACRON faisait partie de votre majorité et donc sa loi a été votée par votre majorité politique.

Par rapport à cette question des ouvertures dominicales, on était à 5 jours, mais ce ne sera pas davantage ! Pour nous, cela ne va pas dans le sens d'une vision progressiste des choses, d'une autre façon d'envisager la répartition du temps de travail. On est toujours dans cette question de croissance, on n'arrive pas à envisager notre société autrement que par la société de consommation. En tous cas, on reste aussi vigilants parce que 5 dimanches, pour nous c'est le maximum. Donc là-dessus, nous vous suivons.

T. FALCONNET - Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas. Mais c'est aussi le fruit d'une harmonisation. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Nous émettons un avis favorable sur cette proposition d'ouvertures à 5 dimanches.

13 - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF AUX ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES DE LA COMMUNE DE CHENÔVE ET DE LA COPROPRIÉTÉ LES PRIMEVÈRES

Afin de préserver la destination publique et les aménagements de trois parcelles issues du domaine privé, trois emplacements réservés (article L 123-2 c) du Code de l'Urbanisme), ont été créés en 2006 lors de la révision du POS de Chenôve devenu PLU depuis la Loi n° 366 du 24 mars 2014 dite Loi ALUR.

Il est précisé que cette destination et ces aménagements publics étaient effectifs depuis les années 60, date d'édification des bâtiments et de l'aménagement de leurs abords, bien qu'étant alors la propriété de la copropriété Les Primevères sise 18 à 32 Boulevard de Lattre de Tassigny – 16 Rue Piron à Chenôve.

Aujourd'hui la copropriété sollicite la jouissance pleine et entière de l'un de ces emplacements, le numéro 25 correspondant à une superficie d'environ 900 m² (voir plan annexé) dans la perspective d'un aménagement en parking privé.

Les projets communaux, notamment la démolition de la Tour Renan située 12 Rue Ernest Renan, permettraient de faire droit à cette demande, ce sous réserve de conserver la circulation et le stationnement dans l'environnement immédiat de la copropriété et en conséquence de pérenniser l'usage public des emplacements numéros 14 et 24 d'une superficie respective d'environ 130 m² et 700 m² (voir plan annexé).

La conclusion du protocole d'accord joint en annexe permet de préciser les engagements de la commune de Chenôve d'une part et de la copropriété Les Primevères d'autre part, afin que chacun garantisse pour ce qui les concerne, la mise en œuvre des démarches et formalités propres à finaliser les transferts de propriétés nécessaires.

Ainsi la commune de Chenôve s'engagerait à renoncer à l'acquisition de l'emplacement numéro 25 (partie de la parcelle cadastrée AI 173) en suite de l'exercice de son droit de délaissement par la copropriété. La commune consentirait en conséquence au libre accès à cette parcelle sitôt formalisée la mise en demeure corrélative.

Par ailleurs la commune céderait à l'euro symbolique une parcelle de terrain issue de son domaine public (partie de la parcelle cadastrée AI 141 d'une superficie d'environ 270 m²) dont elle n'a matériellement pas l'usage en raison de son utilisation à titre exclusif par la copropriété depuis de nombreuses années. Cette parcelle devrait donc faire l'objet d'une décision prochaine prononçant son déclassement.

En contrepartie, la copropriété s'engagerait à céder à l'euro symbolique les parcelles de terrain correspondant aux emplacements numéros 14 et 24 (parties de la parcelle cadastrée AI 173).

L'ensemble des frais liés à la formalisation des transferts de propriété (actes notariés et géomètre notamment) seraient pris en charge par la commune de Chenôve.

Les démarches rappelées ci-dessus propres à finaliser les transferts de propriétés utiles devront débuter dans un délai maximum de 6 mois à compter de la réception de la mise en demeure par la commune qui elle-même devra être adressée à la commune dans les 6 mois de la notification du présent protocole dûment signé et transmis au contrôle de légalité.



Vu notamment les articles L 123-2 c) et L 123-17 du Code de l'Urbanisme,

Vu le projet de protocole annexé au présent rapport,

Vu le plan annexé au présent rapport,

Vu l'avis de la commission Finances, Aménagement et Ressources Humaines en date du 25 novembre 2016.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'autoriser la signature du protocole d'accord avec la copropriété Les Primevères aux conditions exposées ci-dessus,

ARTICLE 2 : D'autoriser à y apporter toutes modifications de détail ne remettant pas en cause ses modalités essentielles,

ARTICLE 3 : Plus généralement de mandater Monsieur le Maire à l'effet d'accomplir toutes formalités et démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

T. FALCONNET - Autorisation de signature d'un protocole d'accord relatif aux engagements réciproques de la commune de Chenôve et de la copropriété Les Primevères.

Monsieur AMODEO, vous avez la parole.

M. AMODEO - Tout est à lire dans les quatre paragraphes du préambule.

Monsieur AMODEO fait part à l'assemblée de l'ensemble du texte.

T. FALCONNET - Merci Monsieur AMODEO pour cette présentation synthétique. Monsieur BUIGUES, vous souhaitez prendre la parole ?

B. BUIGUES - Au nom du groupe socialiste, radical de gauche, écologiste et républicain de progrès, je voudrais compléter cette délibération par une intervention.

Cette délibération très technique sur le plan urbanistique et foncier est l'occasion de souligner deux axes majeurs de notre politique municipale :

La concertation avec les habitants de Chenôve, tous les habitants qu'ils soient locataires ou propriétaires et la réalisation d'un projet d'aménagement cohérent dont le protocole de préfiguration est une opportunité à saisir pour l'ensemble de notre territoire et de ses habitants.

Ainsi, les copropriétaires des Primevères nous ont sollicité lors de notre tour de ville foncier, effectué il y a quelques mois, afin de réaliser un projet d'aménagement global du territoire de Chenôve en y associant pleinement ces copropriétés privées jusque-là en dehors du Renouveau Urbain.

La demande de ces copropriétaires était de réaliser la création d'un parking à destination

des résidents. Ce tour de ville foncier a permis le rapprochement avec les copropriétaires qui grâce aux nouveaux protocoles de préfiguration ont toute leur place, aujourd'hui, dans la concertation autour de l'aménagement de leur quartier.

Cette délibération illustre le fruit de cette concertation entre les copropriétaires et nous, élus. Cette opération de régularisation foncière est donc cette première étape de la requalification du quartier Ernest Renan qui sera réalisée dans le cadre du programme de renouvellement urbain avec la participation de tous les habitants.

L'aménagement de l'espace public se fait conjointement avec la cohésion sociale par une concertation, une participation des habitants qui sera portée en lien étroit avec le Conseil Citoyen, les associations et la Municipalité.

Cet aménagement de l'espace public est l'occasion pour nous de réaffirmer notre volonté d'associer tous les habitants qu'ils soient locataires, propriétaires ou accédants.

Ils ont donc toute leur place dans la réflexion qui doit nous permettre de vivre ensemble.

T. FALCONNET - M. AMODEO vous avez la parole. Qu'est-ce qui est formaliste?

M. AMODEO - Cette délibération demande seulement notre accord.

T. FALCONNET - Monsieur AMODEO, je me permets quand même. Je vous remercie d'avoir fait une belle présentation de cette délibération. C'est un dossier qui est bloqué depuis des années. Avec une copropriété qui était vent debout contre la ville parce que nous n'arrivions pas à trouver un accord. Par de la discussion, des rencontres, de la négociation, nous avons réussi à obtenir, les uns et les autres, une relation gagnant-gagnant. Parce que nous allons retrouver une partie de la jouissance du parking qui jouxte Les Primevères. Ils vont retrouver une partie qu'il revendiquait depuis longtemps et parce qu'ils veulent en faire un parking intérieur. Et ce n'était quand même pas compliqué à débloquer. Et nous l'avons voulu, et nous avons réussi. Les copropriétaires des Primevères ont été très contents d'être invités à une grande réunion que nous avons tenue en Maire avec les services de l'Etat, les services de l'ANAH, avec les syndics de copropriétés, les représentants des conseils syndicaux de toutes les copropriétés de Chenôve pour évoquer les questions de chauffage urbain, d'aide à la rénovation énergétique offerte par l'Etat et les assurer que nous souhaitions maintenir, conforter les copropriétés sur Chenôve, car c'est un gage de stabilité sur la ville. On ne peut pas prôner depuis des années le rééquilibrage sociologique et puis laisser tomber les populations déjà installées et qui voient leur patrimoine se dégrader. Et je souhaite que toutes les copropriétés fassent l'objet de la même attention de la collectivité, de l'Etat, et du Grand Dijon. Dans le protocole de préfiguration du NPRNU, il y a une étude qui a été introduite dans ce protocole à ma demande pour l'ensemble des copropriétés de Chenôve. Et vous en aurez très vite les résultats puisque l'étude classera les copropriétés en fonction de leur degré de vétusté. Il y a effectivement des copropriétés qui se portent bien, d'autres moins bien. Celles qui vont mal, il faut les conforter. Cela s'appelle une politique publique. Et cela ne se fait pas avec des moyens restreints pour reprendre les propos de Monsieur AMODEO.

Merci à vous pour cette délibération, somme toute minime dans ses effets, mais avec un retentissement très important, une symbolique très forte.

Je mets aux voix. Qui est contre? Qui s'abstient? Je vous remercie.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES
29 POUR

AMENAGEMENT

14 - CONVENTION DE GESTION D'EQUIPEMENTS ET D'ESPACES PUBLICS ENTRE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND DIJON ET LA COMMUNE DE CHENOVE, MEMBRE DU GRAND DIJON

Vu les arrêtés préfectoraux portant l'extension des compétences de la Communauté de l'agglomération dijonnaise,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5215-27 qui prévoit la possibilité pour une communauté urbaine de confier à l'une de ses communes membres la gestion d'un service qui relève de sa compétence, mais également la possibilité pour une commune membre d'une communauté urbaine de confier à cette dernière la gestion d'un service relevant de sa compétence.

Au 1er janvier 2015, le Grand Dijon s'est transformé en Communauté Urbaine. Il assure la gestion et l'entretien des voiries de la commune de Chenôve, membre. Désormais une partie de l'espace public et des équipements est répartie, juridiquement, entre la Communauté Urbaine et la commune, selon les compétences transférées à l'une et les compétences conservées par l'autre. En pratique sur le terrain, il s'agit d'espaces et d'équipements contigus les uns aux autres, voire en superposition les uns par rapport aux autres, dont les gestions peuvent être similaires.

Dans ce contexte, dans un objectif de gestion efficiente, le Grand Dijon et la ville de Chenôve souhaitent organiser la gestion technique de certains de ces espaces et équipements de manière cohérente et optimisée.

Vu l'avis de la commission Finances, Aménagement et Ressources Humaines en date du 25 novembre 2016.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'approuver la convention de gestion de l'entretien de certains équipements et espaces publics à signer avec le Communauté Urbaine du Grand Dijon,

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que tous les actes et documents relatifs à l'application de ces décisions.

T. FALCONNET - Nous allons maintenant passer à la convention de gestion d'équipement et d'espaces publics entre la communauté urbaine du Grand Dijon et la commune de Chenôve. Je vais vous la présenter.

Il s'agit de fluidifier le travail entre les services du Grand Dijon et les services de la Ville, puisque la compétence voirie est transférée au Grand Dijon. Mais par exemple, boulevard des Valendons, ou derrière le centre commercial Kennedy, il arrive que des espaces se superposent ou soient contigus, et on arrive à des situations absurdes dont les habitants de Chenôve sont témoins. Les agents du Grand Dijon passent la tondeuse et s'arrêtent à la moitié, parce que l'autre moitié appartient à la Ville ou au bailleur. Devant l'immeuble de

Madame BOISSON, qui est dans l'assistance, un peuplier a été frappé par la foudre. L'arbre est tombé sur le domaine d'Orvitis. Donc, pendant un mois et demi, le peuplier n'a pas été ramassé. Et subrepticement, ce peuplier est passé sur le trottoir, à partir de ce moment-là, cela a permis à la communauté urbaine du Grand Dijon d'enlever l'arbre. On est quand même dans le grand n'importe quoi parfois. Les habitants se tournent généralement vers les services municipaux. Cette convention, que nous vous présentons, est destinée à fluidifier les choses. Et à faire en sorte que quand c'est le Grand Dijon qui intervient sur un espace et qu'il est nécessaire d'intervenir sur le patrimoine de la ville, ils fassent le travail. Donc c'est une convention de bon sens que nous vous proposons. Elle a déjà été votée au Grand Dijon, il s'agit de régulariser cette convention avec la communauté urbaine.

Y a-t-il des demandes d'interventions sur cette convention ? M. RAILLARD, vous avez la parole.

L. RAILLARD - Cette convention, comme vous venez de le dire, va permettre de fluidifier la gestion notamment de l'entretien des espaces verts. C'est plutôt une bonne décision, vu la qualité de l'entretien des pelouses, mais surtout le fleurissement de notre ville. Je profite de cette délibération, comme vous le savez, Chenôve depuis de longues années détient trois fleurs. Le palmarès 2017 sera donné dans trois jours. On aura peut-être une surprise ou pas. Un nouveau palmarès, un label vient d'être mis en place par le conseil régional Bourgogne Franche-Comté et a décerné trois fleurs à la ville de Chenôve au titre de son fleurissement. Cela veut dire que la qualité du fleurissement et la créativité des équipes techniques sont reconnues au delà du département.

Je tenais donc, en votre nom, Monsieur le Maire, mes chers collègues, à saluer le formidable travail effectué par les équipes des espaces verts de Chenôve. Qui n'a jamais été émerveillé par l'originalité de l'entrée de ville, de nos rond-points !

Été comme hiver avec un budget contraint, les salariés font leur maximum pour rendre la ville plus belle. Pour toutes ses raisons, nous leur adressons nos félicitations. L'objectif d'une quatrième fleur est toujours fixé. Pour conclure, notre collègue Jean-François BUIGUES s'est rendu à la remise des prix "Villes et village fleuris", la ville s'est vu remettre un diplôme et un trophée des mains de Madame La Présidente du Conseil régional. Et c'est avec plaisir que je vous remets votre premier diplôme de Maire. Ce trophée trouvera, j'en suis sûr, une bonne place.

Si on peut éventuellement accrocher le diplôme dans la continuité des quatre qui sont en face de nous. Donc je vous remets ce trophée et ce diplôme.

T. FALCONNET - Merci Monsieur RAILLARD. Merci de nous avoir représenté avec Monsieur BUIGUES.

Juste une remarque. Nous avons fait le choix de maintenir un personnel à la serre. Si on avait fait le choix de supprimer ce personnel contractuel à la serre, nous n'avions plus de fleurissement. Cela s'appelle des choix budgétaires. Ce que je disais tout à l'heure, proposons de supprimer des activités, mais ayons conscience des incidences sur la vie de nos concitoyens, sur leur cadre de vie et sur la qualité d'existence à Chenôve. Parce qu'effectivement, comme l'a dit Monsieur RAILLARD, avoir une belle ville, fleurie, propre (il y a énormément d'incivilités en matière d'ordures ménagères sur la voie publique), c'est important. Et si nous réduisons le service à la population nous aurons une ville moins fleurie, moins propre. Nous pourrions aussi faire le choix de passer en délégation de service public, c'est-à-dire que nous pourrions passer des marchés. Ce n'est pas notre choix, et cela aussi à ceux qui nous disent qu'il n'y a pas de différence entre la droite et la gauche, même la gauche de gouvernement, cela c'est une différence. Dans cette municipalité, nous ne laissons pas le marché réguler les services publics cela n'est pas notre politique ; cela n'est pas notre philosophie. Donc je mets aux voix cette convention d'équipement.

Qui veut prendre la parole. Monsieur BLANDIN, vous avez la parole.

S. BLANDIN - Juste une petite remarque. Le passage en communauté urbaine a été fait un peu en marche forcée pour avoir des subventions de l'Etat plus rapides. Cela montre un manque d'anticipation par rapport aux travaux de chacun. Donc on s'inquiète du futur travail de la métropole, on espère que ce sera plus réfléchi. Dans tous les cas, on votera cette délibération.

T. FALCONNET - Je ne partage pas vos inquiétudes parce que dans le cadre de ma délégation au Grand Dijon, je suis le porte-parole des habitants de Chenôve et j'ai déjà soulevé cette question auprès du Président REBSAMEN et de Monsieur GERVAIS, qui est conseiller délégué à ces questions. Nous sommes contraints, puisque cela fait l'objet d'une discussion, nous avons une enveloppe de travaux, qui a été fixée par la commission locale d'évaluation des charges transférées, la CLECT. Cette enveloppe est limitée. Nous avons aussi à affronter une organisation lourde. C'est-à-dire l'organisation qui était celle de 24 communes, est aujourd'hui celle d'une communauté urbaine sur certaines compétences lors du vote du budget de la communauté urbaine. Il est intéressant de noter que la somme des dépenses d'entretien effectuée sur les 24 communes était moins importante que la somme qui est aujourd'hui consacrée par la communauté urbaine à l'entretien de ces mêmes 24 communes. Cela veut dire que nous n'avons pas fait d'économies sur ces questions. Et je déplore comme vous, et je m'en suis ouvert au président, une réactivité moindre, pour employer un doux euphémisme. Sachez que je veille à cela. Cela sert à cela, les réunions de quartier, les permanences. Et régulièrement, j'interpelle les services du Grand Dijon, le président du Grand Dijon, qui en a parfaitement conscience. Je souhaiterais que ce qui a été décidé lors du passage en communauté urbaine, à savoir une délocalisation des centres techniques, notamment de voirie, aboutisse. Pour l'instant les choses n'ont pas été faites, j'ai rappelé dernièrement au président du Grand Dijon, que le centre technique municipal de Dijon est disposé à accueillir un centre technique qui pourrait rayonner sur le Grand Sud, Bourroches, Chenôve, Marsannay, Perrigny. C'est pour cela qu'il y a des faux procès que j'ai du mal à entendre. Nous sommes en train de réfléchir à une mutualisation de notre service de fleurissement avec Marsannay la Côte, parce qu'ils sont jaloux de notre fleurissement. Ils passent par une délégation de service public. Nous pourrions imaginer à l'avenir une mutualisation d'un ETP, sur un équivalent temps plein, sur Chenôve et Marsannay. Nous essayons aussi d'inventer des choses dans le cadre de la mutualisation de nos services.

Merci Monsieur RAILLARD pour ce joli cadeau.

Qui est contre? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES
29 POUR

ADMINISTRATION GENERALE**15 - DÉLÉGATION DE POUVOIR A MONSIEUR LE MAIRE**

Conformément à l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales, le Maire rend compte des décisions qu'il a prises par délégation du conseil municipal, à chacune de ses réunions.

Vu les articles L2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu le tableau joint en annexe.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE UNIQUE : De prendre acte des décisions présentées au tableau ci-après annexé.

T. FALCONNET - Nous allons passer aux délégations de pouvoir que vous avez bien voulu m'accorder.

Vous avez en annexe toutes les délégations pour octobre et novembre. Voyez, beaucoup de spectacles culturels, nous regrettons, bien entendu, l'annulation du concert de Natacha ATLAS dans le cadre du festival Nuit d'Orient.

Et puis une action en justice, il s'agit d'un contentieux relatif à la taxe locale pour la publicité extérieure. La SARL SOFACART c'est KARTMANIA. Et la société NUDANT automobile, c'est Volvo. Tous les ans, nous avons droit à notre recours contre la TLPE.

Il a perdu Monsieur NUDANT, mais il va faire appel. Et il perdra à nouveau.

Voilà y a-t-il des réactions? Oui Madame CARLIER.

C. CARLIER - C'est juste une remarque pour la délégation concernant le concert de MHD, en fait c'est écrit partage des recettes et dépenses à 50/50 et du coup, il n'y a pas de montant. C'était pour avoir le montant, si vous l'aviez, parce que je suppose que s'il n' a pas été mis au moment de l'élaboration du tableau, c'est parce que vous n'aviez pas les chiffres à ce moment-là ?

T. FALCONNET - Est-ce que Madame PERRUSSEL pourrait-nous éclairer?

Un bon concert d'ailleurs avec un tarif très attractif pour les jeunes de Chenôve à 7 euros qui en ont très largement profités. On le note et on vous donnera la réponse exacte lors de notre prochain conseil municipal l'année prochaine.

Donc vous me donnez acte que je vous ai présenté ces délégations de pouvoir ?

Y a-t-il des questions diverses? Je n'ai pas reçu de questions émanant des groupes constitués.

Aussi, on va clore ce conseil en vous remerciant de votre attention et je voudrais vous souhaiter à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année en famille, reposez-vous bien pour affronter dans de bonnes conditions, l'année 2017 qui sera très intense pour nous tous.



La séance est levée à 21h35.



Thierry FALCONNET